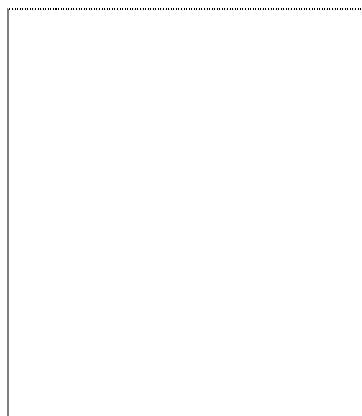


Municipalité de
NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Plan d'urbanisme
Règlement numéro 161

Adopté le 7 septembre 1999
Entré en vigueur le 8 décembre 1999



COPIE AUTHENTIQUE

Donnée à Notre-Dame-de-Pontmain, ce _____^{ième} jour de _____,
mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999)

La secrétaire-trésorière,

Marjolaine Constantineau

Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
1027, rue Principale
Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0
Téléphone: (819) 597-2382 Télécopieur: (819) 597-2231

Avant-propos

Le gouvernement du Québec adoptait en 1979 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour établir un processus et des outils de la planification du territoire des régions et des municipalités. La première étape consistait à redéfinir les limites des conseils de comté par la création des municipalités régionales de comté (ci-après MRC).

Ces MRC devaient alors adopter un schéma d'aménagement afin de déterminer les grandes orientations de leur territoire.

Suite à l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement, les municipalités devaient adopter un plan et des règlements d'urbanisme conformes aux orientations de la MRC.

Dans le cadre législatif de cette loi, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a réalisé ses premiers outils de planification. Ces documents devaient répondre au cadre législatif, d'une part, et, d'autre part, être le produit d'une réflexion des élus sur les choix et les volontés visant à la création d'un contexte physico-spatial favorable à un développement harmonieux de leur territoire et ainsi améliorer la vie communautaire de leur municipalité.

Le présent document s'inscrit dans le processus de la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle qui est entrée en vigueur le 24 mars 1999. La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a confié au service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, par la résolution numéro 98-11-2004, le mandat d'élaborer le présent plan d'urbanisme et la réglementation subséquente dans le cadre d'une entente intermunicipale relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les modifications importantes apportées au schéma révisé ont fait en sorte que la municipalité a privilégié le remplacement complet de ses instruments d'urbanisme. Ce choix implique que le plan et les règlements d'urbanisme ont été soumis à l'approbation des électeurs de l'ensemble du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Ont participé à l'élaboration du plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

Les membres du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain

<i>M. Marcel Grenier</i>	<i>maire</i>
<i>M. Gaétan Grenier</i>	<i>conseiller, siège numéro 1</i>
<i>M. Jacques Caron</i>	<i>conseiller, siège numéro 2</i>
<i>M. Robert Leclerc</i>	<i>conseiller, siège numéro 3</i>
<i>M. Rosaire Demers</i>	<i>conseiller, siège numéro 4</i>
<i>M. Marc Campbell</i>	<i>conseiller, siège numéro 5</i>
<i>M. Maurice Desjardins</i>	<i>conseiller, siège numéro 6</i>

Les membres du personnel de la municipalité

<i>Mme Marjolaine Constantineau</i>	<i>secrétaire-trésorière</i>
<i>M. Alide Doucet</i>	<i>inspecteur en bâtiments</i>

Les personnes-ressources du service de l'aménagement du territoire de la M.R.C. d'Antoine-Labelle

<i>M. Jacques Supper</i>	<i>Chargé de projet</i>
<i>M. Pierre Delage</i>	<i>Support professionnel</i>
<i>M. Alain Tardif, urbaniste</i>	<i>Support professionnel</i>
<i>Mme Ginette Mann</i>	<i>Cartographie</i>
<i>Mme Luce Labelle</i>	<i>Secrétariat</i>

Table des matières

INTRODUCTION 4

PARTIE I

Chapitre 1 - Le territoire 5

1.1 Le milieu physique 5

 1.1.1 La physiographie 5

 1.1.2 La géologie 7

 1.1.3 Les dépôts meubles 7

 1.1.4 La pédologie 10

 1.1.5 L'hydrographie 11

 1.1.6 La végétation naturelle 14

 1.1.7 La faune 14

 1.1.8 Les contraintes physiques 15

 1.1.9 Les potentiels physiques 16

 1.1.9.1 Les potentiels agricoles 16

 1.1.9.2 Les potentiels récréatifs 18

 1.1.9.3 Les potentiels fauniques 19

1.2 L'utilisation du sol 19

 1.2.1 La tenure du sol 20

 1.2.2 La foresterie 21

 1.2.3 L'agriculture 22

 1.2.4 Les commerces et services 23

 1.2.5 Les industries 25

 1.2.6 Le résidentiel 25

Chapitre 2 - La population 28

2.1 Les données démographiques 28

 2.1.1 L'évolution de la population 28

 2.1.2 La structure de la population 30

 2.1.3 L'accroissement naturel 31

 2.1.4 Le bilan migratoire 33

2.2 Les données socio-démographiques 35

 2.2.1 Les familles 35

 2.2.2 La scolarité 38

 2.2.3 L'aspect culturel (1996) 38

 2.2.4 La population active et l'activité professionnelle 39

 2.2.5 Les secteurs d'activités économiques 41

Chapitre 3 - L'économie	43
3.1 Le secteur primaire	43
3.2 Le secteur secondaire	44
3.3 Le secteur tertiaire	45
Chapitre 4 - Les équipements et les infrastructures destinés à l'usages de la vie communautaire	47
Chapitre 5 - Les finances municipales	49
5.1 La répartition budgétaire	49
5.2 Les indicateurs fiscaux	50
5.3 Le portrait et l'évolution de la richesse foncière	51
Chapitre 6 - Les perspectives démographiques et de développement	54

PARTIE 2

Chapitre 1 - Le bilan du premier plan d'urbanisme	59
1.1 Les grandes orientations d'aménagement du territoire	60
1.2 Les grandes affectations du sol	60
1.3 Les zones à protéger ou à mettre en valeur	60
1.4 Les projets à mettre en place dans la municipalité	61
Chapitre 2 - Le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle	62
2.1 Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle	62
2.2 L'organisation spatiale de la MRC d'Antoine-Labelle	63
2.3 Les grandes affectations du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle	63
2.4 Les périmètres d'urbanisation	64
2.5 Les territoires de contraintes	64
2.6 Les territoires d'intérêt	64
2.7 L'organisation du transport terrestre	65
2.8 Les équipements et les infrastructures régionaux	65
2.9 La gestion des ressources naturelles	65
2.10 Le document complémentaire	66

Chapitre 3 - Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité	67
Chapitre 4 - L'organisation spatiale de la municipalité	74
4.1 Les pôles d'activités	74
4.2 Les voies de communication	76
4.3 Les équipements et les infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire et les éléments d'intérêt	76
Chapitre 5 - Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation	77
5.1 L'affectation « Urbaine »	79
5.2 L'affectation « Récréative »	80
5.3 L'affectation « Rurale »	81
5.4 L'affectation « Industrielle »	82
5.5 L'affectation « Forestière de production »	83
5.6 L'affectation « Forestière et récréative »	83
5.7 L'affectation « Conservation »	84
Chapitre 6 - Les zones à protéger	85
Chapitre 7 - Le transport terrestre	86
7.1 Le réseau routier de la municipalité	86
7.2 La gestion des corridors routiers du réseau supérieur	87
7.3 Les voies de circulation générant des contraintes majeures	88
7.4 Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport	89
7.5 Les améliorations requises au réseau routier	90
7.5.1 Le réseau routier supérieur	90
7.5.2 Le réseau routier local	90
7.6 Les autres modes de transport	91
7.6.1 Le transport scolaire	91
7.6.2 Les sentiers récréatifs	91
Chapitre 8 - Les territoires de contrainte	93
8.1 Les contraintes naturelles	93
8.2 Les contraintes anthropiques	93

Chapitre 9 - Les équipements et les infrastructures destinés à la vie communautaire	95
9.1 Aménagements récréatifs	95

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1	Inventaire de l'utilisation du sol (1996)	20
Tableau 2	Répertoire des commerces et des services dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain (1998)	24
Tableau 3	Répartition des diverses industries dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain (1998)	25
Tableau 4	Évolution du milieu bâti	26
Tableau 5	Évolution de la population de Notre-Dame-de-Pontmain et de la MRCAL	29
Tableau 6	La structure de la population de Notre-Dame-de-Pontmain de 1991 à 1996	31
Tableau 7	La structure de la population de 1991 et 1996	32
Tableau 8	Taux d'accroissement naturel de Notre-Dame-de-Pontmain	32
Tableau 9	Évolution du nombre de familles de 1976 à 1996	36
Tableau 10	Comparaison du niveau de scolarité	38
Tableau 11	Comparaison du taux de chômage et d'activités	39
Tableau 12	Répartition de la population active et le lieu de travail	40
Tableau 13	Répartition de la population active selon le secteur d'activité économique	41
Tableau 14	Les équipements et les infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire	47
Tableau 15	Comparaison de la répartition budgétaire de Notre-Dame-de-Pontmain avec un groupe de municipalités de taille comparable	49
Tableau 16	Comparaison des indicateurs fiscaux	51
Tableau 17	Répartition de la richesse foncière uniformisée	52

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Variation des taux d'accroissement de Notre-Dame-de-Pontmain et de la MRCAL	29
Graphique 2	Variation quinquennale de l'accroissement naturel	32
Graphique 3	Variation de 1991 à 1996 des groupes d'âge de Notre-Dame-de-Pontmain	33
Graphique 4	Variation de 1991 à 1996 des groupes d'âge de Notre-Dame-de-Pontmain	34
Graphique 5	Nombre de familles à chaque recensement de Notre-Dame-de-Pontmain	35
Graphique 6	Variation du nombre de familles par période quinquennale	36
Graphique 7	Nombre moyen de personnes par famille de Notre-Dame-de-Pontmain	37
Graphique 8	Répartition de la valeur des permis émis de janvier 1994 à décembre 1997 de Notre-Dame-de-Pontmain	44
Graphique 9	Évolution du nombre total de permis émis pour les nouvelles résidences unifamiliales isolées dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	45
Graphique 10	Évolution de la structure de la richesse foncière uniformisée de Notre-Dame-de-Pontmain	53

CARTES

La municipalité et ses voisines	6
Les dépôts meubles	9
Les bassins hydrographiques	13
Le potentiel agricole	17

ANNEXES

Annexe 1	-	Le concept d'organisation spatiale
Annexe 2	-	Les grandes affectations du sol

PARTIE 1

Introduction

Le plan d'urbanisme a été préparé, d'une part, pour répondre aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et, d'autre part, pour répondre aux nouvelles prérogatives du développement de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Les modifications apportées au nouveau schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle impliquent toutes les municipalités à procéder à la révision complète de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme dans le but se conformer aux orientations du développement du régional.

Ce plan d'urbanisme reflète une volonté politique de favoriser un développement efficace et harmonieux de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. La première partie constitue un portrait du territoire sur différents aspects ayant une incidence sur la planification et l'aménagement du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Ce document comprend une analyse détaillée faite à partir d'une recherche statistique et d'un inventaire des éléments d'intérêts et structurants ayant une incidence sur la planification du territoire.

Plusieurs aspects seront abordés notamment, les caractéristiques physico-spatiales du territoire, les données démographiques et socio-économiques, les services municipaux et les finances municipales. Nous résumerons cette partie par un énoncé sur les différentes perspectives démographiques et de développement de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Après avoir établi le portrait et la problématique du développement du territoire, nous aborderons, dans la seconde partie, le plan d'urbanisme, proprement dit. Nous l'introduirons par un bilan des premiers plans d'urbanisme. Cet exercice nous permettra de faire le lien avec les plans d'urbanisme précédents et de conclure sur les tendances identifiées dans ce document.

Le plan d'urbanisme comprend une description de l'organisation spatiale, les grandes affectations du territoire, les secteurs à protéger, la planification des réseaux de transport et les contraintes anthropiques. Des propositions sur les équipements et les infrastructures destinés à la vie communautaire finalisent le plan d'urbanisme. Certains volets du présent plan d'urbanisme sont issus des premiers plans d'urbanisme élaborés par le service de l'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle. Il s'agit principalement d'éléments descriptifs du territoire qui n'ont pas été modifiés depuis l'adoption de ce plan d'urbanisme.

Chapitre 1

Le territoire

1.1 Le milieu physique

Le milieu physique constitue l'ensemble des éléments naturels qui caractérisent le paysage. D'une part, les éléments, tels la physiographie, la géologie, les dépôts meubles et la géomorphologie, la pédologie et l'hydrographie constituent les éléments vivants qui colonisent le territoire.

D'autre part, les activités humaines modifient le paysage soit par l'agriculture, l'exploitation forestière, l'extraction et par l'implantation de communautés (ville, village) et les activités récréatives.

1.1.1 La physiographie

Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain fait partie de la région laurentienne (hautes terres laurentiennes). Cette grande région offre l'aspect d'une pénéplaine constituée de collines et de vallées généralement étroites où émergent, çà et là, des massifs plus importants.

Au niveau local, la physiographie présente trois éléments majeurs : les basses-terres (245 mètres d'altitude et moins) reliées à la grande vallée de la Lièvre. Cette vallée a une topographie généralement plane et l'on retrouve des dépôts meubles d'origine lacustre, alluvionnaire et fluvio-glaciaire. Le deuxième élément est constitué par le lac des Trente et Un Mille et sa plaine immédiate. Enfin, le dernier élément est constitué par le plateau montagneux situé au-dessus de 245 mètres; la topographie est généralement accidentée et le till (dépôt glaciaire) constitue la couverture meuble.

Sur le territoire, l'altitude moyenne varie de moins de 245 mètres à plus de 475 mètres.

Carte de la municipalité et ses voisines

1.1.2 La géologie

Les assises géologiques font partie de la province de Grenville, associée au bouclier canadien. Les formations rocheuses sont des Gneiss, Migmatites, du Gabbro, des marbres et des roches calcosilicatées. Associés à ces formations rocheuses, nous retrouvons des gîtes minéraux tels du fer, du graphite et du mica.

1.1.3 Les dépôts meubles et la géomorphologie

Le territoire municipal, comme l'ensemble du Québec, a subi l'effet des glacifications.

Les glaciers ont modifié et adouci le territoire. Lors de la fonte du glacier, les eaux ont transporté du matériel qui s'est déposé et dont la granulométrie varie de l'argile au gravier grossier.

À l'exception du plateau situé à plus de 245 mètres, le reste du territoire a subi les effets des eaux de fonte qui ont suivi les principales vallées (ruisseau Pearson, rivière du Lièvre).

En terme de dépôts meubles, nous retrouvons des dépôts glaciaires, fluvio-glaciaires, lacustres, alluvionnaires et organiques.

L'ensemble du plateau est recouvert par du till qui est caractérisé par une forte compacité, une hétérométrie des matériaux et la présence de blocs anguleux. L'épaisseur de ce dépôt est variable; sur le plateau, celui-ci est généralement épais tandis que sur les pentes, il est plus mince et laisse percer la roche en place.

Ce type de dépôt supporte généralement de la forêt. En raison de la pierrosité, l'agriculture est très difficile.

En terme d'espace, les tills occupent plus de 50% du territoire.

Les dépôts fluvio-glaciaires sont représentés par des matériaux variant du sable au gravier grossier; pour ce dernier, les caractéristiques sont des cailloux arrondis et une stratification des dépôts. Ceux-ci se retrouvent dans les vallées et en bordure du plateau. Sur le territoire, nous les retrouvons, dans les vallées de la Lièvre et du ruisseau Pearson.

Ces dépôts meubles, en raison d'une topographie relativement plane et une pierrosité variable, ont été utilisés pour l'agriculture. Enfin, nous retrouvons les gravières et sablières dans ces dépôts.

Les dépôts lacustres sont constitués par des argiles et des limons qui sont déposés dans les lacs glaciaires. Ces dépôts meubles se retrouvent principalement en bordure et dans les environs immédiats de la rivière du Lièvre et du lac du Camp. Ce dépôt se présente sous forme de stratification et l'on note une absence de pierrosité. Enfin, la plupart de ces dépôts furent défrichés et utilisés pour l'agriculture.

Ces dépôts, de par leur topographie plane et leur absence de pierrosité, ont été et sont encore aujourd'hui utilisés pour l'agriculture.

Enfin, nous retrouvons, répartis ça et là, et plus particulièrement sur le plateau, des dépôts organiques (tourbières). Les conditions topographiques et de drainage sont responsables de la formation de ces dépôts.

Carte « Dépôts meubles »

1.1.4 La pédologie

La pédologie constitue l'étude de la couche superficielle (moins de un mètre) du dépôt meuble où le milieu végétal puise ses ressources énergétiques.

Sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain, les sols originent de cinq types de dépôts meubles, soit le till, le fluvio-glaciaire, l'alluvion, l'argile et le dépôt organique.

Les sols originant du till (dépôt glaciaire) couvrent la majeure partie du territoire. Ils se situent à des altitudes supérieures à 245 mètres et se localisent principalement sur les massifs. Ces sols sont représentés par les séries St-Colomban, Sainte-Agathe, Gatineau et Lakefield.

En raison de leur forte pierrosité, ces sols ne sont pas aptes à l'agriculture et sont généralement sous couvert forestier.

De plus, leur épaisseur est variable et dans plusieurs endroits, la roche en place affleure. Enfin, la faible épaisseur et la compacité du dépôt amènent de l'érosion dans les pentes où la couverture végétale est réduite.

Bref, ces sols ne sont pas aptes à l'agriculture et présentent généralement des contraintes majeures pour les activités agricoles.

Les sols reposant sur des dépôts fluvio-glaciaires (gravier et sable) se retrouvent essentiellement dans la vallée du ruisseau Pearson et le long de la rivière du Lièvre au sud du village de Notre-Dame-de-Pontmain.

Ces sols sont représentés par les séries St-Faustin, St-Gabriel, Morin, Péningue, Ivry et Ripon.

Ces sols se situent dans un milieu topographique calme et l'on note généralement une absence de pierrosité.

La plupart de ces sols furent défrichés et utilisés pour l'agriculture. Toutefois, la faible fertilité ainsi que le drainage excessif rendent la pratique agricole plus difficile. Aujourd'hui, la plupart des superficies sont retournées à la friche, à la forêt ou encore, ont fait l'objet de plantation de résineux.

Les sols argileux sont représentés par les séries Bouchette, Montcerf, Maniwaki, Brébeuf, Demers et Allumette. Ils reposent sur des dépôts meubles formés d'argile lacustre, de limon et de sable fin.

Ces sols se retrouvent en bordure du lac des Ours, dans la vallée du ruisseau Pearson et dans la presqu'île du lac du Camp. En terme de potentiel, ces sols sont excellents et constituent les meilleurs sols des hautes terres laurentiennes.

En raison d'une topographie peu accidentée et d'une absence de pierrosité, ils furent tous défrichés et font encore aujourd'hui l'objet d'une agriculture plus ou moins intensive dans le cas du territoire de Notre-Dame-de-Pontmain.

Ces sols, en raison du dépôt meuble plus ou moins perméable, amènent des contraintes pas nécessairement à l'agriculture mais plutôt aux autres types d'activités tels le résidentiel isolé puisque l'implantation de système d'épuration est très difficile en raison des problèmes de percolation. Enfin, en bordure des lacs et cours d'eau où la rive est défrichée, ce dépôt amène des problèmes d'érosion importants.

Nous retrouvons également des sols alluvionnaires qui se localisent en bordure des cours d'eau. Ces sols reposent sur des matériaux meubles remaniés. Ces sols sont généralement jeunes et, en raison de leurs faibles superficies et des conditions d'humidité, ils sont généralement sous couvert forestier.

Enfin, nous retrouvons ça et là de faibles superficies de dépôts organiques sur lesquels repose un sol organique peu évolué. Les superficies les plus importantes se situent à l'extrême nord-est du territoire municipalisé et constituent le prolongement sud de la tourbière située dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

1.1.5 L'hydrographie

Le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain est drainé par la rivière du Lièvre et la rivière Gatineau.

La rivière du Lièvre draine plus de 50% du territoire. Dans ce bassin, nous retrouvons quatre sous-bassins majeurs. Le sous-bassin du lac au Foin, qui se déverse dans la Lièvre, draine la partie sud du territoire.

Le sous-bassin du lac Babiche/lac Fiset draine la partie centrale. Le lac du Camp, qui se déverse dans la Lièvre, constitue le plus important et draine, à partir du ruisseau Pearson, le nord de la municipalité.

Enfin, dans la vallée de la Lièvre, nous retrouvons un ensemble de cours d'eau d'importance variable qui se jettent dans la Lièvre.

À l'extrême sud-est, une partie du rang VI, canton de Dudley, est drainé par le ruisseau Square qui se jette dans le lac du Cerf.

Toute la partie ouest de la municipalité est drainée par la rivière Gatineau. Sur ces territoires, nous retrouvons deux sous-bassins. Le sous-bassin du lac Kensington draine la partie nord-ouest, tandis que le bassin du lac des Trente et Un Milles draine la partie ouest du canton Wabasse. Pour ce dernier, les tributaires principaux sont le ruisseau Groulx et le crique Rough.

Règle générale, les cours d'eau de la plaine de la Lièvre sont moins hiérarchisés en raison des dépôts meubles plus percolants, tandis que le massif supportant un dépôt glaciaire (till) compact favorise moins l'infiltration d'où une hiérarchisation plus forte des réseaux.

Enfin, la rivière du Lièvre ayant un débit contrôlé à partir du barrage, ceci amène le marnage (montée périodique des eaux).

Cette situation nécessitée par la production d'hydroélectricité et le contrôle des débits d'eau du bassin versant de la rivière Outaouais constitue un inconvénient important pour les activités récréatives riveraines et, également, favorise l'érosion des rives où les dépôts meubles sont constitués par des argiles, des limons et du sable et où la couverture végétale (herbacée et arbustive) est faible ou absente.

Carte « Bassins hydrographiques »

1.1.6 La végétation naturelle

La forêt couvre 21 624 hectares ou 80.7% du territoire de Notre-Dame-de-Pontmain.

La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain se situe dans la région écologique de l'érablière à bouleau jaune et tilleul. Quant aux aires climatiques qui constituent le stade ultime de l'évolution d'une végétation, le territoire municipal présente deux éléments : L'érablière laurentienne constituée par une association d'érable à sucre avec du tilleul, du hêtre, du frêne blanc qui fait une percée le long de la vallée de la Lièvre. À l'extérieur de la vallée, l'aire climatique est constituée par l'érablière à bouleau jaune constituée par l'érable à sucre, le bouleau jaune, l'hêtre et le pin blanc.

Par ailleurs, des conditions spécifiques telles le drainage, les dépôts meubles et l'orientation des pentes permettent des groupements hors de leur aire climatique.

Bref, les feuillus mélangés dominent sur le territoire à l'exception de certaines zones où des conditions zonales permettent l'émergence de peuplements purs, tels les pinèdes.

1.1.7 La faune

Le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain est riche au point de vue de la faune. Outre le petit gibier, nous retrouvons des ongulés, tels l'orignal et le cerf de Virginie. Pour ce dernier, nous retrouvons, sur le territoire, l'aire d'hivernation du lac des Trente et Un Milles. Ce ravin constitue le plus important au Québec, à l'exception d'Anticosti. Cette aire d'hivernation déborde jusqu'au lac Kensington et aux lacs Babiche et Fiset.

Quant aux ravages du lac des Trente et Un Milles, il se situe sur les terres du domaine public où le ministère des Ressources naturelles a cartographié, à son plan d'affectation, ce site faunique. L'exploitation forestière et récréative est soumise au règlement sur les normes d'intervention en milieu.

Quant aux autres ressources fauniques, nous remarquons la présence d'une frayère à dorés au ruisseaux Ladouceur près de la rivière du Lièvre. D'autres frayères existent sur le territoire mais n'ont pas fait l'objet de reconnaissance de la part du ministère de l'Environnement et de la Faune (ci-après, Faune et Parcs).

Enfin, la faune ailée (sauvagine) est présente dans différentes zones humides où il existe des possibilités de nidification.

1.1.8 Les contraintes physiques

Les contraintes physiques sont liées aux types de dépôts meubles, au drainage, aux pentes et au marnage relié aux variations du niveau de la Lièvre et du lac du Camp.

Sur le territoire, la présence du till, qui est un dépôt compact et souvent de faible épaisseur, amène des contraintes pour l'implantation d'infrastructures, telles les routes. Quant aux implantations des bâtiments, la problématique est souvent reliée à l'épaisseur et aux affleurements rocheux qui poseront des problèmes pour l'épuration des eaux usées.

Les dépôts argileux, que l'on retrouve en bordure de la Lièvre, autour du lac du Camp et dans la presqu'île du lac du Camp, sont très peu perméables et retiennent l'humidité : les contraintes quant à l'implantation d'éléments épurateurs sont souvent majeures. Ces dépôts sont facilement érodables dans les bordures riveraines où il y a absence de végétation.

Bref, ces dépôts, à cause de leurs contraintes, sont plus aptes à l'agriculture et aux boisés qu'à une utilisation résidentielle, récréative ou autre.

Enfin, nous retrouvons des dépôts organiques et des zones de roc en place où l'implantation d'infrastructures et de bâtiments est impossible.

Pour les autres dépôts (graveleux, sableux), les contraintes sont faibles.

Les pentes de plus de 15% présentent des contraintes fortes et sont peu propices à l'implantation de rues. Ces pentes fortes se situent dans le piedmont et sur le massif. Enfin, les pentes ont tendances à s'accroître dans la partie ouest du territoire municipal.

Le réseau hydrographique présente des contraintes reliées au marnage. La rivière du Lièvre subit périodiquement des variations de niveau nécessaire pour la production d'hydroélectricité et le contrôle du débit des eaux du grand bassin de la rivière des Outaouais.

Ce marnage amène des problèmes d'érosion en bordure de la Lièvre et du lac du Camp.

La montée et la baisse des eaux affectent particulièrement les rives déboisées où les pentes (talus) sont abruptes. Enfin, les dépôts meubles tels l'argile, le limon et le sable subissent une érosion importante si la végétation est absente. Dans ces zones, il est opportun de conserver la couverture végétale afin de maintenir le sol.

De plus, le marnage, en accélérant l'érosion des berges, amène beaucoup de particules dans l'eau, d'où une baisse de la qualité de l'eau et une turbidité accrue.

Enfin, ces baisses et hausses ont un impact sur la qualité esthétique du paysage.

1.1.9 Les potentiels physiques

Les potentiels physiques constituent les possibilités d'utilisation du sol en raison des éléments physiques favorables ou défavorables. Les principaux potentiels analysés sont:

- agricole
- forestier
- faunique

1.1.9.1 Les potentiels agricoles

Les potentiels agricoles constituent une synthèse d'éléments physiques favorables ou défavorables pour la pratique agricole.

Afin de mieux saisir ces potentiels, nous nous sommes basés sur l'étude pédologique du comté de Labelle (Lajoie 1967) où nous avons disséqué les types de sols selon leur capacité pour la culture.

Carte « Potentiel agricole »

Cette analyse de potentiels ne tient pas compte de la pratique agricole actuelle, mais plutôt des possibilités du sol.

Les potentiels forts sont limités et morcelés. Ils se situent autour des lacs du Camp, de l'Ours et De la Dame, d'une part, et le long de la Lièvre et du lac au Foin, d'autre part. Ces sols sont généralement sableux, à topographie plane. Ces potentiels sont situés dans la vallée du ruisseau Pearson; sur la rive ouest de la Lièvre ainsi que des superficies plus ou moins importantes sur la rive est de la Lièvre. Enfin, nous retrouvons de ces potentiels dans les environs du lac au Foin.

Les potentiels nuls signifient des sols non propices à l'agriculture. Ces potentiels nuls occupent près de 80% du territoire. Ces sols reposent sur des dépôts glaciaires compacts et à forte pierrosité. D'ailleurs, la forêt occupe la plupart de ces surfaces, ce qui leur convient le mieux.

1.1.9.2 Les potentiels récréatifs

Les potentiels récréatifs constituent des territoires où les conditions physiques permettent l'implantation d'équipements d'infrastructures récréatives et, d'autre part, la pratique d'activités de récréation légère.

Pour ces dernières, la qualité faunique (ongulés, poissons) amène une forte fréquentation de la part de chasseurs et de pêcheurs sur l'ensemble du territoire.

Quant à l'implantation d'équipements, d'infrastructures et de villégiature privée, les conditions physiques en bordure des plans d'eau et cours d'eau, sont généralement bonnes. Toutefois, les contraintes liées au type de dépôts meubles, tels les argiles et limons où les conditions de drainage sont variables, les pentes fortes et l'épaisseur du dépôt meuble amènent des limitations.

Sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain, les activités récréatives sont liées essentiellement à la villégiature riveraine et aux pourvoyeurs permissionnaires.

Bref, il existe des potentiels récréatifs importants sur le territoire, toutefois, les facteurs de localisation et les contraintes physiques devront être pris en considération lors de l'implantation d'équipements récréatifs.

En terme de localisation, les potentiels récréatifs se situent en bordure des lacs accessibles et de la rivière du Lièvre.

1.1.9.3 Les potentiels fauniques

Les potentiels fauniques se rapportent aux ongulés et principalement le cerf de Virginie du Québec. Dans cette foulée, les potentiels fauniques sont forts. Ainsi, la majorité du territoire présente un fort potentiel pour la reproduction des ongulés, à l'exception de la vallée de la Lièvre ou d'ailleurs, nous retrouvons la majorité du peuplement humain.

Ces potentiels fauniques (cerf de Virginie) sont reliés à la qualité de la couverture végétale. Il est donc essentiel de la maintenir et de contrôler l'exploitation forestière.

Enfin, le ministère des Ressources naturelles reconnaît dans son plan d'affectation des terres publiques, par le biais de l'affectation « Site faunique », les aires d'hivernation du cerf de Virginie qui se situent sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain.

1.2 L'utilisation du sol

L'élaboration des outils d'urbanisme doit prévoir dans le processus d'analyse du territoire municipal, l'identification des principaux usages fonciers et leur répartition dans l'espace. Cette connaissance des usages fonciers permet aussi d'évaluer leur degré de compatibilité et leur degré de nuisance, les uns par rapport aux autres.

Généralement les principales activités sont reliées à l'agriculture, la forêt, le milieu bâti résidentiel et de villégiature, commercial et industriel. À cela s'ajoutent les activités récréatives et certains éléments à caractère ponctuel, tels que les sablières, les marécages et leur inter-relation sont d'autant de variables permettant d'apprécier la qualité du milieu.

Une bonne connaissance de l'utilisation du sol permet d'élaborer un plan et des règlements d'urbanisme répondant aux diverses problématiques du développement du territoire municipal.

Le tableau 1 ventile sommairement l'occupation au sol des différentes activités que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

TABLEAU 1

INVENTAIRE DE L'UTILISATION DU SOL

Utilisation du sol	Superficie (ha)	%
Forêt publique	15 370	57,4%
Forêt privée	5 253	19,6%
Eau	4 128	15,4%
Villégiature	1 309	4,9%
Périmètre urbain (schéma MRC)	54	0,2%
Friche	418	1,6%
Plantation	141	0,5%
Agriculture	123	0,5%
Gravière	4	0,0%
Total :	26 800	100,0%

Source: Banque de données de Forêt-Québec, 1996

* Superficie calculée avec un planimètre à partir du schéma d'aménagement révisé, service de l'aménagement de la MRCAL.

1.2.1 La tenure du sol

La répartition et la localisation des terres publiques et privées orientent, sur le territoire, le développement des activités. La carte des droits et des utilisations des terres publiques intramunicipales nous montre, à l'ouest de la route 117 et une partie située au sud-est du territoire municipal, deux secteurs où des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF) ont été octroyés par le gouvernement du Québec. Ces secteurs font partie de l'aire commune 64-02 du ministère des Ressources naturelles.

Ces secteurs comprennent également des habitats fauniques qui sont localisés à proximité des lacs des Trente Un Mille, Ménard, de l'Île et Kensington. Le domaine public couvre une superficie de 19 658 hectares, soit 76% du territoire.

Nous retrouvons un îlot de lots intramunicipaux, situés dans le canton de Bouthillier, occupant une superficie approximative de 500 hectares, lesquels sont entourés de terres du domaine privé. De plus, près des lacs du Camp et des Ours se trouvent des parcelles du même type de tenure.

Le domaine privé est localisé dans la vallée de la rivière du Lièvre, le long la route 309 et dans les parties au nord du lac du Camp (lac De la Dame et lac des Ours). Ces terres sont utilisées à des fins agricoles et aussi à l'exploitation forestière. Les terres privées représentent 24% du territoire.

Les terres privées couvrent une superficie approximative de 71 kilomètres². Les deux utilisations majeures sont constituées par la villégiature et les lots boisés vacants. Pour ces derniers, ils se situent généralement à proximité des cours d'eau d'où une utilisation éventuelle pour la villégiature

1.2.2 La foresterie

La forêt couvre la majeure partie du territoire de la municipalité avec plus de 21 650 hectares et ce, dans une proportion de 80%. Les terres du domaine public occupent la majorité de cette superficie quoique certaines terres privées soient en grande partie boisées.

La forêt enserre les activités agricoles, récréatives et urbaines et occupe plus de place sur le territoire. En effet, une inspection visuelle du territoire nous amène à constater un nombre croissant de terres agricoles abandonnées au profit des plantations de résineux. Nous retrouvons, un peu partout sur le territoire, plusieurs bâtiments de ferme à l'abandon qui témoignent de l'ancienne occupation au sol.

Le peuplement forestier est constitué de feuillus et de résineux et fait l'objet d'exploitation forestière ponctuelle. La forêt présente aussi un caractère polyvalent puisque nous y retrouvons des activités récréatives, telles la chasse, la pêche et la villégiature.

Au plan des affectations des terres publiques les zones forestières offrent un potentiel faunique. Ces zones font d'ailleurs l'objet de mesures de protection lors d'exploitation de la matière ligneuse.

Tant sur les terres publiques que privées, l'exploitation forestière doit se faire dans le cadre du politique de développement durable afin de conserver la pérennité de la ressource et maintenir un couvert forestier pour la faune.

Nous connaissons les impacts du déboisement incontrôlé de terres riveraines des plans d'eau. L'érosion provoquée par le ruissellement réduit la qualité de l'eau et accélère le vieillissement des lacs par l'apport de sédiment qui à leur tour favorise la prolifération des plantes aquatiques. Il est donc vital de maintenir la qualité des cours d'eau et des lacs afin de conserver cet attrait pour la municipalité.

1.2.3 L'agriculture

Les données¹ du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec recense une seule entreprise agricole sur le territoire. Ceci illustre en quelque sorte la marginalité de ce cette activité au niveau de l'occupation du sol. Par ailleurs, le rôle d'évaluation en vigueur, dénombre huit établissements agricoles, une ferme dont plus 50% de ses activités est lié à l'élevage des animaux de boucherie, six fermes avec aucune prédominance de culture et une ferme dont plus de 50% de ses activités est l'acériculture.

Ce mode d'occupation du sol est très morcelé et est localisé dans la vallée de la Lièvre et du lac du Camp, lac des Ours et au lac au Foin.

Même si le rôle d'évaluation comptabilise huit établissements, il n'est pas un indicateur fiable sur la vitalité de la vocation agricole. Au premier plan d'urbanisme, le constat de l'abandon de cette activité au profit de la foresterie et de la villégiature était très éloquent. En 1955, il y avait 58 agriculteurs et en 1988 on avait recensé seulement quatre agriculteurs. Aujourd'hui, il n'en demeure qu'un seul.

La dispersion des terres, le faible potentiel agricole et l'implantation de la villégiature sont autant de facteurs qui contribuent à marginaliser cette occupation au sol.

¹ Profil agricole de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, MAPAQ, avril 1999

1.2.4 Les commerces et services

Le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain regroupe un éventail de commerces et de services. Ils se retrouvent principalement dans le village et le long de la route 309 et au lac de la Dame. Le répertoire des entreprises du Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle dénombre 40 commerces et services. Les commerces et services représentent une proportion de 81,6% des entreprises ayant leur place d'affaires dans la municipalité.

Parmi les cinq principales catégories de commerces et services répertoriés sur le territoire on retrouve les entrepreneurs spécialisés et les services de transports et de communications. Cette première catégorie représente 17,5% de l'ensemble de l'activité commerciale.

Les commerces de gros et de détail regroupent 40 établissements démontrant une certaine importance au sein de la municipalité. Le tableau ci-dessous donne plus d'information quant à la distribution des commerces et services selon les différentes catégories d'activité commerciale.

TABLEAU 2

**RÉPERTOIRE DES COMMERCES ET DES SERVICES
DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Groupe ²	Description	Nombre	Répartition	
42	Entrepreneurs spécialisés	3	7,5%	
45	Transports	3	7,5%	
49	Autres services publics	1	2,5%	17,5%
56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie	1	2,5%	
60	Commerces de détail des aliments, boissons médicaments et tabac	2	5,0%	
63	Commerces de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	5,0%	
65	Autres commerces de détail	3	7,5%	20,0%
83	Services des administrations locales	1	2,5%	
85	Service d'enseignement	1	2,5%	
91	Hébergement	11	27,5%	
92	Restauration	4	10,0%	
96	Services de divertissements et loisirs	4	10,0%	
97	Services personnels et domestiques	1	2,5%	
99	Autres services	3	7,5%	62,5%
	TOTAL	40	100%	100%

Source: Répertoire des entreprises commerciales, manufacturières, de services et touristiques de la MRCAL, juin 1998

Comme on peut le constater, les commerces de détail et de gros représentent 20% des entreprises dans cette catégorie. Les entreprises de l'hébergement, de la restauration et des loisirs regroupent 19 établissements. La location de chalets, les terrains de camping, un gîte touristique et une auberge constituent essentiellement la catégorie hébergement répartie sur le territoire. Les commerces de restauration sont localisés sur la route 309, la rue Principale et le chemin Constantineau.

² Selon la codification du répertoire des entreprises du Centre local de développement de la MRCAL

1.2.5 Les industries

La municipalité compte peu d'industries sur son territoire. L'activité industrielle et de transformation sont représentées par deux scieries situées sur le chemin H. Bondu et Caron, une industrie d'éléments de charpente de bois sur la route 309, d'un atelier d'usinage sur la rue des Lilas, d'une industrie de la confection à forfait de vêtements pour hommes et pour enfants.

TABLEAU 3

**RÉPARTITION DES DIVERSES INDUSTRIES
DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Groupe³	Description	Nombre	Répartition	
4	Exploitation forestière	2	28,6%	28,6%
24	Industrie de l'habillement	1	14,3%	
25	Industrie du bois	3	42,8%	
30	Industrie de la fabrication des produits métalliques	1	14,3%	71,4%
Total		7	100%	100%

Source: Répertoire des entreprises commerciales, manufacturières, de services et touristiques de la MRCAL, juin 1998.

1.2.6 Le résidentiel

La compilation des sommaires des rôles d'évaluation de 1988 et 1998 permet de visualiser l'évolution du milieu bâti de la municipalité.

³ Selon la codification du répertoire des entreprises du Centre local de développement de la MRCAL

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DU MILIEU BÂTI

GROUPE D'USAGES		1988	1998
Résidences :	1 logement	135	182
	2 logements	5	16
	3 logements	1	4
	4 logements	0	1
	5 logements et plus	0	3
Maisons mobiles		25	21
Chalets		319	286

Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière, 1988 et 1998

Le tableau 4 de l'évolution du milieu bâti démontre une diminution du nombre de chalets. Ce phénomène s'explique par la mutation de plusieurs chalets en résidences permanentes et la venue d'un nombre significatif de nouveaux résidents permanents constitués de nouveaux retraités.

La villégiature en bordure des lacs et cours d'eau constitue une utilisation du sol importante. Ainsi, sur le territoire, nous retrouvons plus de 219 chalets répartis sur plusieurs lacs et le long de la Lièvre.

La majorité de ces bâtiments se situent sur les terres privées. Les terres publiques ne supportent que quelques chalets.

Sur les terres privées, l'ensemble formé par les lacs du Camp, de la Dame (Roberge), de l'Ours regroupe 97 chalets. Le lac au Foin (59), le lac des Sables (36) et le lac Doré (4). Quant aux autres lacs, ils supportent moins de deux chalets, à l'exception du lac des Trente et Un Milles où l'on en retrouve sept.

Enfin, le long de la rivière du Lièvre, incluant le lac Dudley, plus de 52 chalets y sont construits.

L'implantation de la villégiature se fait de façon linéaire, et généralement en bordure riveraine, puisque le milieu aquatique constitue l'élément prédominant dans l'implantation d'une résidence secondaire.

Les espaces disponibles pour ce type d'utilisation du sol sont encore nombreux même en excluant les terres publiques où le réseau routier laisse souvent à désirer. De plus, tout développement en bordure de lacs situés en terres publiques implique la construction d'un chemin de desserte de qualité, puisque la municipalité aura à le prendre à sa charge, à terme.

De plus, des 286 chalets de villégiature, plus d'une quarantaine sont de type locatif. Six entreprises se spécialisent dans la location de chalets. La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est la municipalité qui possède le plus de chalets locatifs. Ce phénomène n'est pas nouveau, déjà en 1955, 39 des 57 chalets du territoire étaient locatifs.

Le périmètre d'urbanisation est adjacent au lac du Camp et à la rivière de la Lièvre. La présence d'un aqueduc privé favorise la densification du village. L'expansion du milieu bâti se fait dans le prolongement du chemin Constantineau et le long de la route 309 en direction Nord. Les autres types d'habitats regroupent des catégories marginales. À l'exutoire du lac de la Dame (*Roberge*) nous observons une concentration de résidence à proximité du nouveau moulin à scie, nous notons d'ailleurs un commerce désaffecté qui était un magasin général à l'époque où l'ancien moulin à scie hydraulique était en opération.

Chapitre 2

La population

Dans ce chapitre, nous présentons les différents aspects qui caractérisent la population de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. La première partie aborde les données démographiques. Elle fait ressortir son évolution et sa structure et se conclut par le bilan migratoire. La seconde partie de ce chapitre décrit les facteurs socio-économiques à partir desquels on peut apprécier le niveau de vie des familles, la scolarité, la culture, l'activité professionnelle et l'économie.

2.1 Les données démographiques

Les données statistiques recueillies lors des recensements permettent de présenter les caractéristiques démographiques de la population de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Selon l'objet analysé, une comparaison au niveau de la MRC et de la province mettra en perspective les éléments distinctifs de sa population et de son évolution. Par la suite, nous serons en mesure d'établir les perspectives démographiques.

2.1.1 L'évolution de la population

L'évolution de la population d'une municipalité est le facteur important qui influence le développement d'une municipalité.

La population de Notre-Dame-de-Pontmain a augmenté de 17.9% de 1971 à 1996. L'analyse des périodes quinquennales nous permet de constater de faibles fluctuations entre chaque recensement. Le dernier recensement nous montre une augmentation de 50 personnes, soit 9,4%. Pour la même période, la population totale de la MRC d'Antoine-Labelle connaît un accroissement de 5.9%. Entre chaque période de recensement, de 1971 à 1996, la population de la municipalité fluctue entre +50 et -30 personnes.

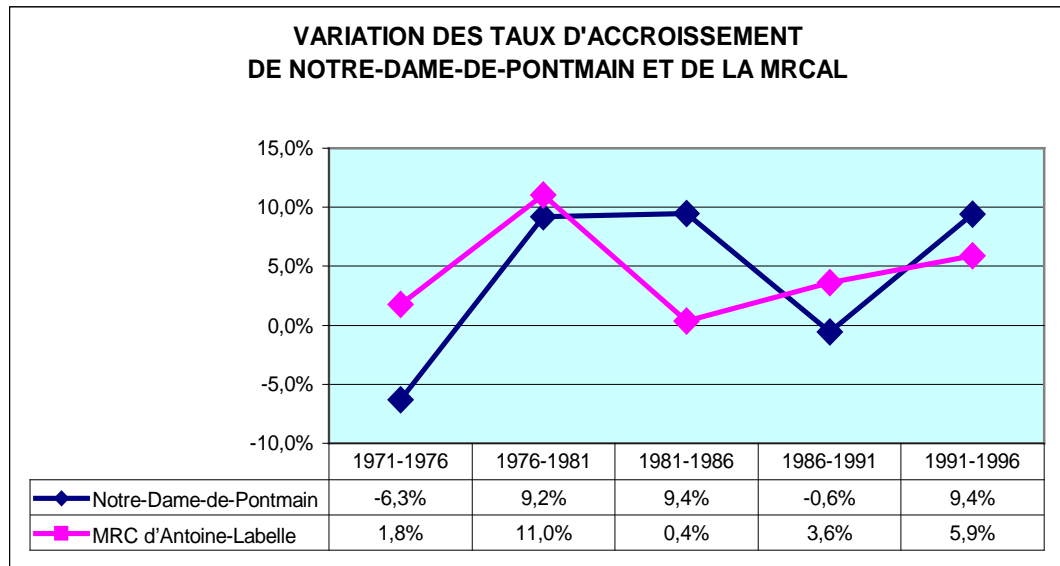
TABLEAU 5

**ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
ET DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Année	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Notre-Dame-de-Pontmain	476	446	487	533	530	580
MRC d'Antoine-Labelle	27 249	27 735	30 795	30 906	32 019	33 904

Source: Recensement de statistiques Canada, de 1971 à 1996.

GRAPHIQUE 1



Source: Statistique Canada, Compilation par le service de l'aménagement de la MRCAL

De 1971 à 1996, la MRC d'Antoine-Labelle a connu une augmentation de sa population. Toutefois, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain enregistre une baisse de sa population pour la période de 1971 à 1976 et pour la période de 1986 à 1991. En comparant les fluctuations de la population de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain connaît d'importantes variations en valeur absolue compte tenu de sa faible population résidente.

2.1.2 La structure de la population

TABLEAU 6

LA STRUCTURE DE LA POPULATION DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN DE 1991 À 1996

Groupe d'âge	Homme			Femme		
	1991 nombre	1996 nombre	% du taux de croissanc e	1991	1996	% du taux de croissanc e
0 à 4 ans	20	20	0,0%	15	10	-33,3%
5 à 14 ans	45	45	0,0%	25	40	60,0%
15 à 19 ans	20	20	0,0%	10	10	0,0%
20 à 24 ans	10	10	0,0%	25	5	-80,0%
25 à 54 ans	125	135	8,0%	120	135	12,5%
55 à 64 ans	35	45	28,6%	30	40	33,3%
65 à 74 ans	15	25	66,7%	20	20	0,0%
75 et plus	5	10	100,0%	10	15	50,0%
Total	275	310	12,7%	255	275	7,8%

Source : Recensement de Statistique Canada, 1991 et 1996

Lorsque l'on compare la population des deux sexes, plusieurs constats se dégagent. Notamment, une augmentation de la population et une tendance au vieillissement.

La population masculine âgée de 0 à 24 ans montre des écarts importants entre chaque groupe. Par contre, la population féminine des mêmes groupes d'âge n'enregistre aucune variation. À partir de 25 ans, on constate des augmentations de population, à l'exception des femmes âgées entre 66 à 74 ans. Par ailleurs, la venue des personnes nouvellement retraitées qui modifient leur chalet en résidence permanente, dans le groupe d'âge de 55 à 64 ans, explique sans doute l'augmentation des deux sexes dans cette catégorie.

TABLEAU 7

LA STRUCTURE DE LA POPULATION DE 1991 ET 1996

1991	Notre-Dame-de-Pontmain		M.R.C. d'Antoine-Labelle		Québec
0 à 19 ans	135	25,47%	8 885	27,75%	27%
20 à 64 ans	345	65,09%	19 450	60,75%	62%
65 et plus	50	9,43%	3 680	11,49%	11%
TOTAL:	530	100%	32 015	100%	100%
1996	Notre-Dame-de-Pontmain		M.R.C. d'Antoine-Labelle		Québec
0 à 19 ans	140	24,56%	8 850	26,12%	26%
20 à 64 ans	360	63,16%	20 775	61,31%	62%
65 et plus	70	12,28%	4 260	12,57%	12%
TOTAL:	570	100%	33 885	100%	100%

Source: Statistique Canada, 1991 et 1996 et compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

Le regroupement, en trois catégories d'âge, des données des deux derniers recensements permet de mieux voir les changements dans la répartition des groupes d'âges. En 1991, la population de la municipalité avait moins de personnes âgées de 65 ans et plus comparativement avec la MRC et la population du Québec. Le recensement de 1996 montre un vieillissement de la population. En effet, la proportion du groupe d'âge de 65 ans et plus se situe entre la moyenne nationale et celle de la MRC. La faible population résidente de la municipalité est un facteur important à considérer lorsque l'on analyse la structure d'âge de la population. Comme on peut le constater dans les trois cohortes d'âge, la population de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain n'échappe pas à la tendance du vieillissement de la population.

2.1.3 L'accroissement naturel

L'accroissement naturel d'une population se définit par la différence entre les naissances et les décès au cours d'une période sans l'apport exogène. En raison de l'absence de données pour la période de 1991 à 1996, nous avons établi la tendance de 1976 à 1991 et extrapolée cette tendance à partir des données du dernier recensement.

TABLEAU 8

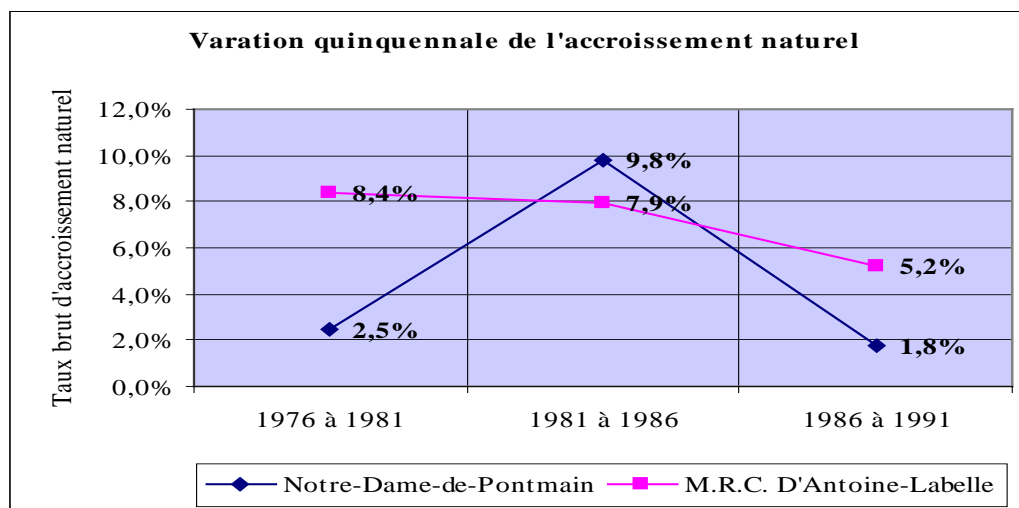
TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Période quinquennale	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Taux brut De naissance	Taux brut de décès	Taux brut d'accroissement naturel
NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN						
1976 à 1981	32	22	11	15,3%	12,8%	2,5%
1981 à 1986	51	30	21	21,2%	11,4%	9,8%
1986 à 1991	37	32	5	13,7%	11,9%	1,8%
MRC D'ANTOINE-LABELLE						
1976 à 1981	2 541	1 155	1 388	18,1%	9,7%	8,4%
1981 à 1986	2 536	1 229	1 307	17,6%	9,7%	7,9%
1986 à 1991	2 421	1 319	1 102	16,3%	11,1%	5,2%

Source: Recensement de Statistique Canada, 1996

De 1976 à 1991 nous constatons des fluctuations du taux brut d'accroissement naturel de la population de la municipalité par rapport à celui de la MRC qui enregistre une baisse graduelle et constante. Le taux de mortalité connaît une hausse de 1986 à 1991 et le taux de naissance fluctue à la hausse ou à la baisse à chaque période quinquennale. Au niveau de la MRC on remarque que le taux brut d'accroissement naturel diminue graduellement et constamment sur une période de 15 ans.

GRAPHIQUE 2



Source: Recensement de Statistique Canada, 1991 et 1996, compilation par le service de l'aménagement de la MRCAL

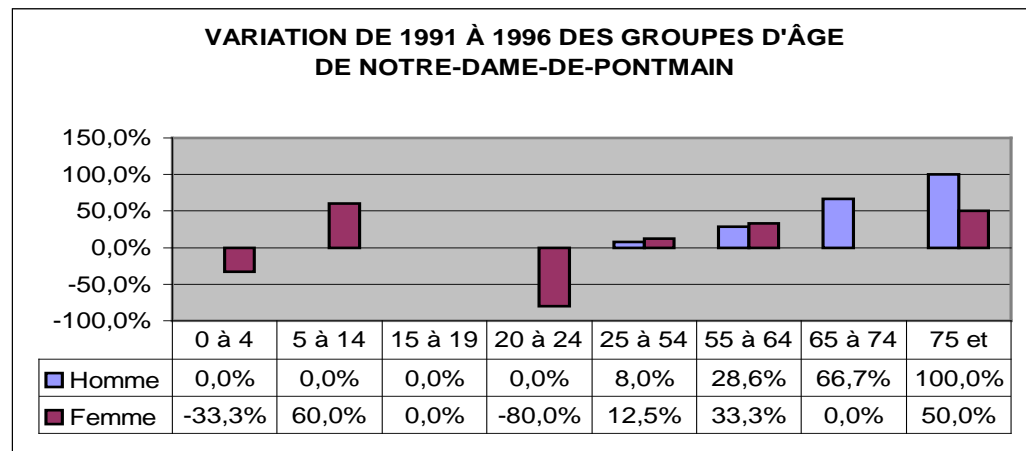
Ce graphique nous montre la tendance lourde de la décroissance du taux d'accroissement naturel de la MRC. Au niveau de la municipalité, il illustre une hausse de 1981 à 1986 qui est imputable à la faible population de la municipalité. Cependant lorsque nous observons le taux de 1976 à 1981 et celui de 1986 à 1991, nous constatons un fléchissement de ce taux à long terme.

Pour la période 1991 à 1996, on constate une diminution 14,3% de la population âgée entre 0 à 4 ans comparativement à une réduction de 3% pour la MRC d'Antoine Labelle. Étant donné que le nombre de naissances est un facteur dominant dans le calcul de l'accroissement naturel, nous croyons que la baisse de la population, pour ce groupe d'âge, produit une diminution du taux de natalité et le vieillissement de la population devrait accroître le taux de mortalité et, par conséquent, la courbe descendante du taux brut d'accroissement naturel devrait se poursuivre de 1991 à 1996.

2.1.4 Le bilan migratoire

Les mouvements de la population qui entre (immigrant) et sort (émigrant) du territoire désigne les migrations d'une population. Les données migratoires n'étant pas disponibles, nous avons établi un bilan brut à partir des groupes d'âges de la population de Notre-Dame-de-Pontmain.

GRAPHIQUE 3



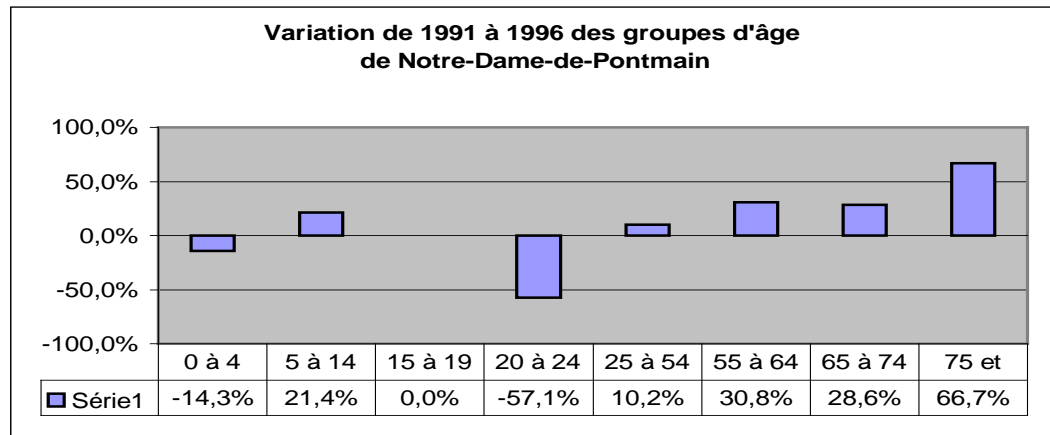
Source: Recensement de Statistique Canada, 1991 et 1996, compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

Ce graphique illustre pour chaque sexe et groupe d'âge les fluctuations du nombre de personnes enregistrées aux deux derniers recensements. On constate une fois de plus que la population féminine est moins stable entre 1991 et 1996..

La migration de la population masculine et féminine âgée de 25 à 64 ans montre un bilan migratoire positif. L'arrivée des nouveaux retraités dans la municipalité explique la hausse de 28,6% et 33% pour le groupe d'âge 55 à 64 ans. Ce graphique illustre aussi le vieillissement de la population. D'ailleurs c'est le seul groupe d'âge où l'on remarque une augmentation aussi importante du nombre de personnes des deux sexes.

Dans les deux derniers groupes d'âge, le vieillissement de la population masculine se confirme et celle-ci a moins tendance à émigrer.

GRAPHIQUE 4



Source : Recensement de Statistique Canada, 1991 et 1996,
compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

La résultante de cette analyse migratoire montre un bilan négatif pour la population des personnes âgées entre 0 et 24 ans, à l'exception du groupe d'âges de 5 à 14 ans et un accroissement des personnes âgées sur le territoire de la municipalité.

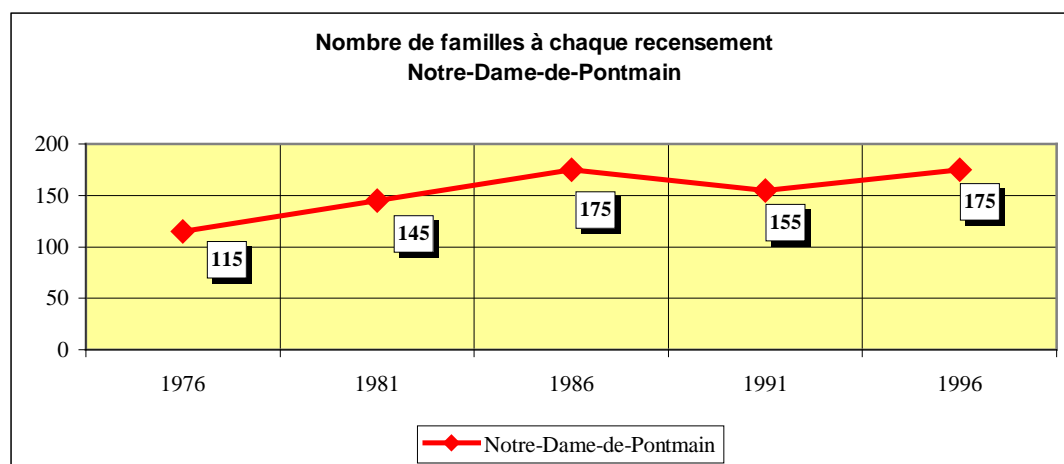
2.2 Les données socio-démographiques

2.2.1 Les familles

La compilation statistique du recensement de 1996 distingue deux catégories de familles. Dans la municipalité, on dénombre 10 familles monoparentales et 165 familles comptant un couple marié ou un couple en union libre. Lorsqu'on établit la répartition en pourcentage de ces deux catégories, on constate que les familles monoparentales représentent une proportion inférieure de 7.4% au niveau de la MRC d'Antoine Labelle et de 10.2% au niveau du Québec.

Certains constats se dégagent en analysant l'évolution du nombre de familles sur le territoire de la municipalité.

GRAPHIQUE 5



Source: Recensement de Statistique Canada, de 1976 à 1996

Pour l'ensemble de la municipalité, le nombre de familles a atteint un sommet en 1986 grâce à une augmentation de 30 familles. On remarque que de 1976 à 1986 une augmentation constante du nombre de famille. Par la suite, le nombre de famille fluctue à plus ou moins 10 familles pour finalement atteindre, en 1996, 165 familles.

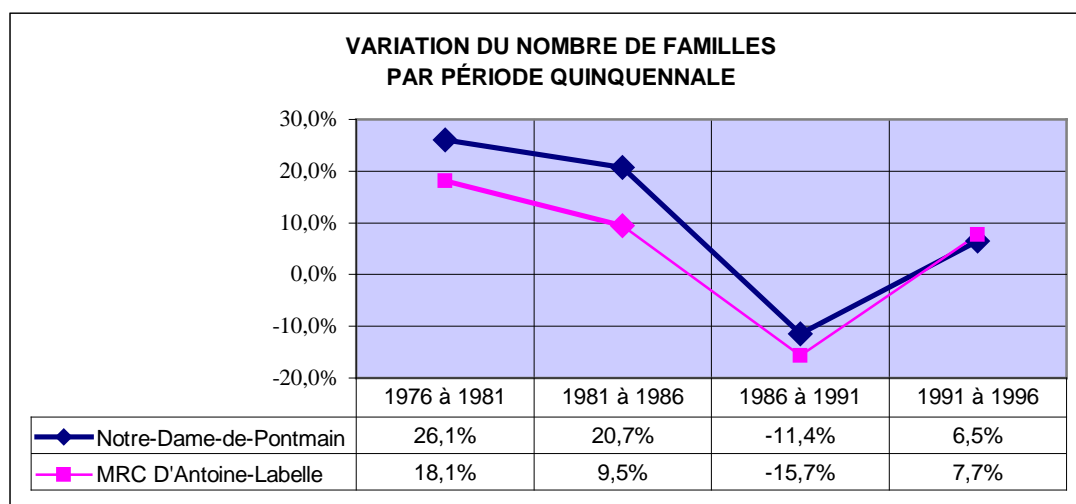
TABLEAU 9

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLE DE 1976 À 1996

Nombre de familles	1976	1981	1986	1991	1996
Notre-Dame-de-Pontmain	115	145	175	155	165
M.R.C. d'Antoine-Labelle	8 186	9 666	10 584	8 925	9 610

Source: Recensement de Statistique Canada, 1976 à 1996, compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

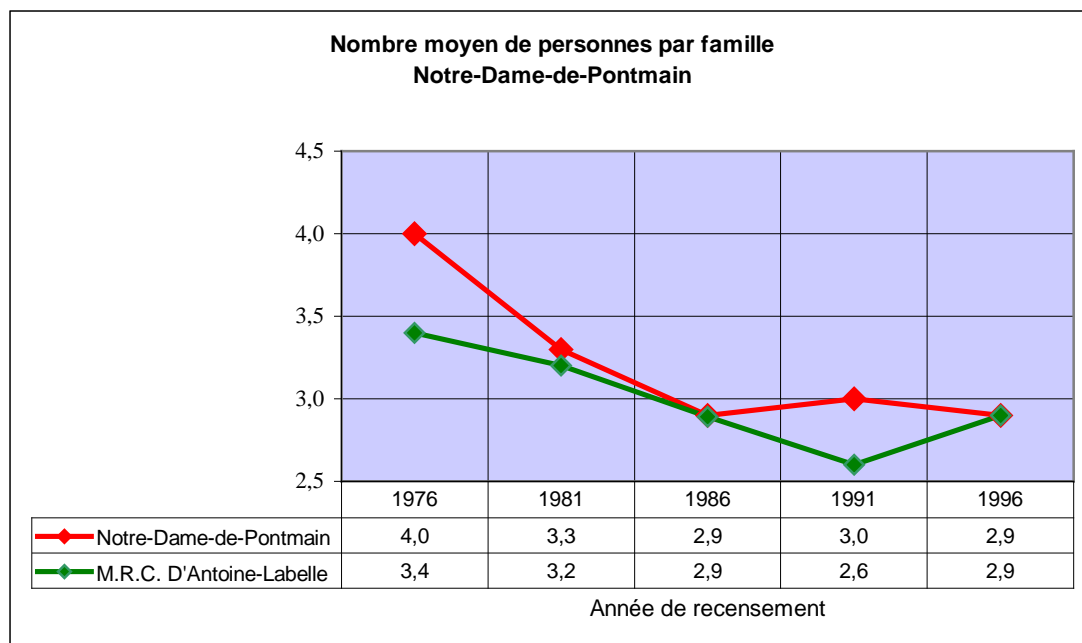
GRAPHIQUE 6



Source: Recensement de Statistique Canada, 1976 à 1996, compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

Depuis 1976, les variations quinquennales du nombre de familles de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain suivent la même tendance que celles de la MRC d'Antoine-Labelle.

GRAPHIQUE 7



Source: Recensement de Statistique Canada, 1976 à 1996,
compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

Ce graphique nous montre que la courbe du nombre de personnes par famille est supérieure à celui de la MRC d'Antoine-Labelle.

Selon les données du recensement de 1996, au niveau des revenus les familles comptant un couple marié ou un couple en union libre est de 38 509\$ ce qui est inférieure de 1 363\$ à celui de la M.R.C. d'Antoine-Labelle. D'autre part, les familles monoparentales possèdent un revenu de 14 246\$ pour une moyenne de deux personnes par famille. Par rapport la moyenne du revenu des familles monoparentales de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, il est inférieur de 7 796\$.

2.2.2 La scolarité

TABLEAU 10

COMPARAISON DU NIVEAU DE SCOLARITÉ

1996 Plus haut niveau de scolarité atteint de la population âgée de 15 ans et plus	Notre-Dame-de-Pontmain			MRCAL	Québec	
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin			
Total - Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus (19)	475	255	220			
Personnes sans certificat d'études secondaires	305	64,2%	62,7%	65,9%	51,30%	35%
Personnes avec un certificat d'études secondaires	65	13,7%	9,8%	15,9%	16,10%	18%
Personnes ayant fait des études postsecondaires non terminées	20	4,2%	3,9%	4,5%	6,70%	9%
Personnes avec un certificat ou un diplôme d'une école de métier ou autres études non universitaires	75	15,8%	19,6%	9,1%	19,30%	23%
Personnes ayant terminé des études universitaires	10	2,1%	0,0%	4,5%	6,80%	15%

Source: Recensement de Statistique Canada, 1976 à 1996,
compilé par le service de l'aménagement de la MRCAL

Selon le recensement de 1996, 64,2% de la population de 15 ans et plus n'avait pas complété leur étude secondaire. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale et provinciale. Il s'explique par la nature des emplois occupés sur le territoire municipal. Les personnes ayant un certificat ou un diplôme d'une école de métier ou autres études non universitaires se situe à 15,8% alors qu'au niveau de la MRC d'Antoine-Labelle, il atteint 19,3%. L'écart est plus grand avec les personnes ayant terminées des études universitaires. En résumé, le niveau de scolarité de la population de Notre-Dame-de-Pontmain définit un groupe de personne peu instruit et un autre plus scolarisé. Ce constat est remarquable lorsque l'on compare les données de la M.R.C. d'Antoine-Labelle.

2.2.3 L'aspect culturel (1996)

Plus de 97.4% de la population ont comme première langue le français. On distingue un autre groupe de personnes où la première langue parlée et comprise est l'anglais et le français et ce dans une proportion de 2.6%.

2.2.4 La population active et l'activité professionnelle

Le niveau d'activité se mesure à partir de deux indicateurs le taux de chômage et le taux d'activité. Le premier se définit comme étant le calcul du nombre de chômeur par rapport à la population active de 15 ans et plus. Le taux d'activité est calculé à partir du total de la population active par rapport à la population active de 15 et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Ces deux indicateurs donnent un portrait de la situation au niveau de l'emploi et du niveau d'autonomie de résident.

TABLEAU 11

COMPARAISON DU TAUX DE CHÔMAGE ET D'ACTIVITÉ

Caractéristiques de la population active âgée de 15 ans et plus	Notre-Dame-de-Pontmain		M.R.C. d'Antoine-Labelle		Québec	
	1996	1991	1996	1991	1996	1991
Taux de chômage	17,0%	28,0%	19,3%	17,9%	11,8%	12,1%
Taux d'activité	49,5%	60,2%	55,2%	59,6%	62,3%	65,1%

Source: Recensement de Statistique Canada, 1991 et 1996,

À partir de ce tableau nous pouvons établir les constats suivants :

- a) le niveau de chômage a chuté de 11% de 1991 à 1996 dans la municipalité;
- b) au niveau régional le niveau de chômage a augmenté de 1,4% de 1991 à 1996 et pour la même période celui de la municipalité a diminué de 11%;
- c) en dépit de la baisse du taux de chômage dans la municipalité, il demeure supérieur à la moyenne nationale ;
- d) le taux d'activité a diminué de 10,7% ce qui représente la plus forte baisse lorsque l'on compare celui de la MRC et celui de la province;
- e) on constate qu'à tous les niveaux, municipal, régional et provincial une baisse généralisée du taux d'activité.
- f) La diminution du taux d'activité dans la municipalité est un indicateur de la présence des nouveaux retraités qui élisent domicile dans leur chalet.

Ces observations nous montre l'extrême volatilité de l'emploi. En 1996, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain faisait partie des municipalités qui possédaient un niveau de chômage relativement bas parce qu'elle se situait au septième rang par rapport aux autres municipalités dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Par ailleurs la baisse constante du taux d'activité s'explique par le vieillissement de la population. Cette donnée corrobore les conclusions de l'analyse démographique du chapitre précédent. Les nouveaux retraités qui élise leur domicile dans leur ancien chalet ou par le vieillissement de la population sont les principaux facteurs qui expliquent cette tendance.

TABLEAU 12

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE ET LE LIEU DE TRAVAIL

Répartition de la population active expérimentée *	Travail dans sa municipalité de résidence	Travail dans une autre municipalité de la M.R.C.	Travail à l'extérieur de la M.R.C.	Sans lieu de travail fixe
Notre-Dame-de-Pontmain	25,6%	48,7%	2,6%	5,1%
MRC d'Antoine-Labelle	45,1%	37,4%	9,8%	7,6%

Source: Recensement de Statistique Canada, à 1996, compilé par le CLD de la MRCAL

* Statistique Canada fait une compilation arrondie de ses données afin de respecter l'anonymat du lieu de travail des personnes recensées, la sommation des catégories ne peut donc pas correspondre à 100%.

La répartition de la population active expérimentée permet de localiser le lieu de travail et de caractériser le niveau d'activité économique générer dans la municipalité. Ce tableau illustre que plus de la moitié des personnes actives demeurant dans la municipalité, c'est à dire 51,3%, travaille à l'extérieur de la municipalité. Lorsqu'on compare les statistiques enregistrées au niveau de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, il est difficile d'établir une constante à l'exception des personnes sans lieu de travail fixe où l'on peut remarquer un écart moindre.. L'analyse des secteurs d'activité économique précisera la nature des emplois et ainsi mieux comprendre les déplacements de la main d'œuvre sur le territoire de la municipalité.

2.2.5 Les secteurs d'activités économiques

Les secteurs d'activités économiques sont regroupés en trois catégories le secteur primaire, secondaire et tertiaire. La première catégorie regroupe toutes les industries reliées à l'exploitation des ressources naturelles telles que l'agriculture, les mines, les exploitations forestières. Les industries qui font la transformation des matières premières se retrouvent dans la catégorie du secteur secondaire. Les manufactures et les industries de la construction font partie de cette catégorie. Le secteur tertiaire réunit les commerces de gros et de détails, les services reliées à la personne comme la santé, l'enseignement et les services financiers en général.

TABLEAU 13

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Caractéristiques de la population active âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995	Notre-Dame-de-Pontmain		MRCAL		Québec
1996					
Toutes les industries	230	100%	13705	100%	100%
Personnes travaillant dans l'industrie agricole ainsi que dans d'autres industries reliées à l'exploitation des ressources (secteur primaire)	10	4.3%	1810	13,2%	12,2%
Personnes travaillant dans l'industrie manufacturière et de la construction (secteur secondaire)	75	32.6%	1975	14,4%	14,2%
Personnes travaillant dans les industries de services (secteur tertiaire)	140	60.9%	9920	72,4%	72,4%
1991					
Toutes les industries	265	100%	13940	100%	100%
Personnes travaillant dans l'industrie agricole ainsi que dans d'autres industries reliées à l'exploitation des ressources (secteur primaire)	25	9.4%	1 740	12,5%	4,0%
Personnes travaillant dans l'industrie manufacturière et de la construction (secteur secondaire)	85	32.1%	2 350	16,9%	20,1%
Personnes travaillant dans les industries de services (secteur tertiaire)	155	58.5%	9 850	70,7%	74,6%

Source: Recensement de Statistique Canada, 1991 et 1996

Le secteur primaire occupe de moins en moins importante dans l'économie locale. Le nombre d'emplois occupés dans l'exploitation des ressources agricoles et sylvicoles à Notre-Dame-de-Pontmain est en deçà de la moyenne régionale.

Le domaine de la construction et de l'industrie manufacturière la répartition de ces emplois est nettement supérieure à la moyenne de la MRC d'Antoine-Labelle et au Québec. Toutefois, nous constatons une diminution de 19 emplois dans ce secteur en 1996.

Les industries reliées aux services dominant les deux catégories précédentes. Cependant, le secteur tertiaire de Notre-Dame-de-Pontmain contribue à diminuer la moyenne régionale puisqu'il est inférieur à 11.5%. Les hommes occupent la majorité des emplois dans cette catégorie dans une proportion de 57,1%.

Chapitre 3

L'Économie

L'activité économique d'une municipalité a des répercussions sur l'aménagement du territoire. Une description des différents secteurs d'activités permet de mieux comprendre les enjeux économiques de la municipalité et ainsi garantir leur maintien ou leur évolution à travers le plan d'urbanisme. La planification physico-spatiale du territoire garantit une meilleure harmonisation des activités économiques tout en assurant le bien-être communautaire. Nous aborderons dans cette partie du portrait de la municipalité les aspects économiques qui ont une incidence sur la planification du territoire. Les caractéristiques socio-économiques de la population de Notre-Dame-de-Pontmain ont été décrites dans le chapitre précédent. Elles donnent des indices révélateurs sur l'activité économique de la municipalité.

3.1 Le secteur primaire

Les activités reliées à l'exploitation des ressources naturelles font partie de ce secteur d'activité économique. L'agriculture constitue un élément qui occupe une place de moins en moins significative dans l'économie locale. D'ailleurs la marginalité de ce secteur d'activité se reflète dans la compilation des statistiques. Statistiques Canada, profil agricole du Québec 1997, compile le revenu total généré par l'agriculture des municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain et de Notre-Dame-du-Laus. Les deux municipalités génèrent des revenus agricoles brutes de 640 748\$ et en moyenne par ferme de 91 535\$. Ce qui représente au niveau de la M.R.C. d'Antoine-Labelle seulement 2,4% du nombre de fermes.

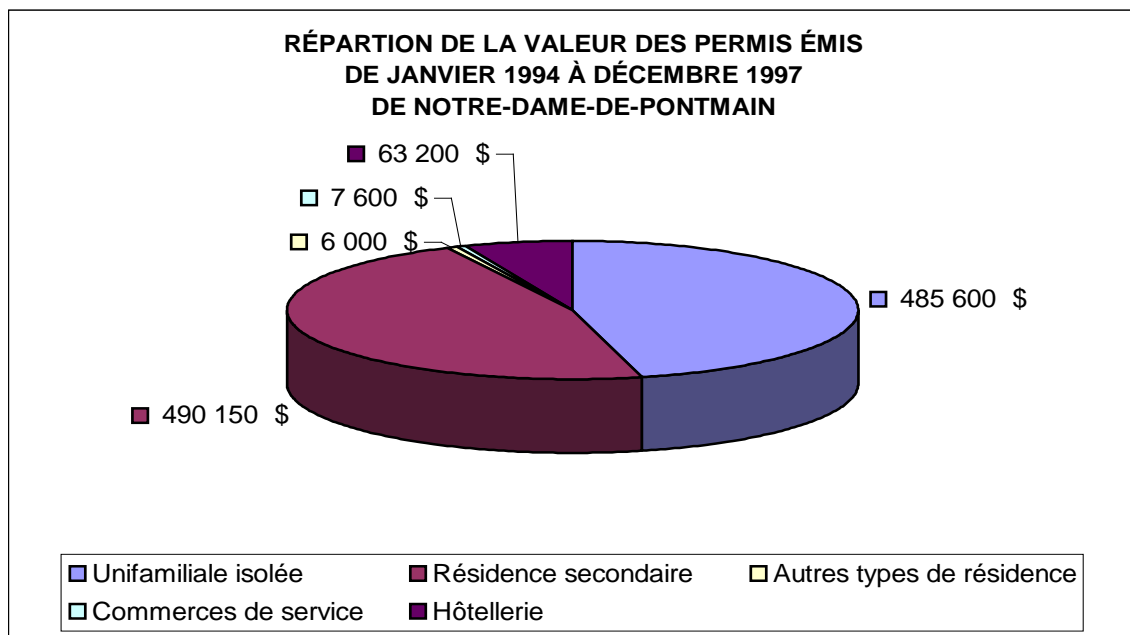
Les emplois reliés à l'exploitation forestière représentent un secteur d'activités important. Le répertoire des entreprises économiques dénombre 2 entreprises dont la Scierie Bondu (division Bois Norqué inc.) nouvellement modernisée. Ce nouvel investissement dans ce secteur d'activité est sans doute un indicateur du dynamisme de cette activité.

3.2 Le secteur secondaire

Les industries manufacturières et de la construction font partie du secteur secondaire. Sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, il existe 3 industries de transformation des matières premières, notamment la fabrication de vêtements pour hommes et enfants, les ateliers de rabotage et de la construction de charpente de toit. Ce secteur d'activité compte aussi les industries reliées à la construction en générale. Cependant dans le répertoire des entreprises de la MRC d'Antoine-Labelle on ne constate aucun entrepreneur.

Le secteur de la construction occupe une partie importante de l'économie locale. L'accroissement des valeurs immobilières des dernières années témoigne de l'importance de ce secteur d'activité. Du mois de janvier 1994 jusqu'à la fin du mois de décembre 1997, 253 permis de construction ou de rénovation ont été émis pour une valeur totalisant 1 052 550\$. La construction de chalets domine ce marché et représente 46.6% de la valeur des permis émis et la construction de résidences unifamiliales occupe le second rang avec 46,1%. Les autres catégories d'immeuble, présentées au graphique 5, occupent 7,3% de la part du marché.

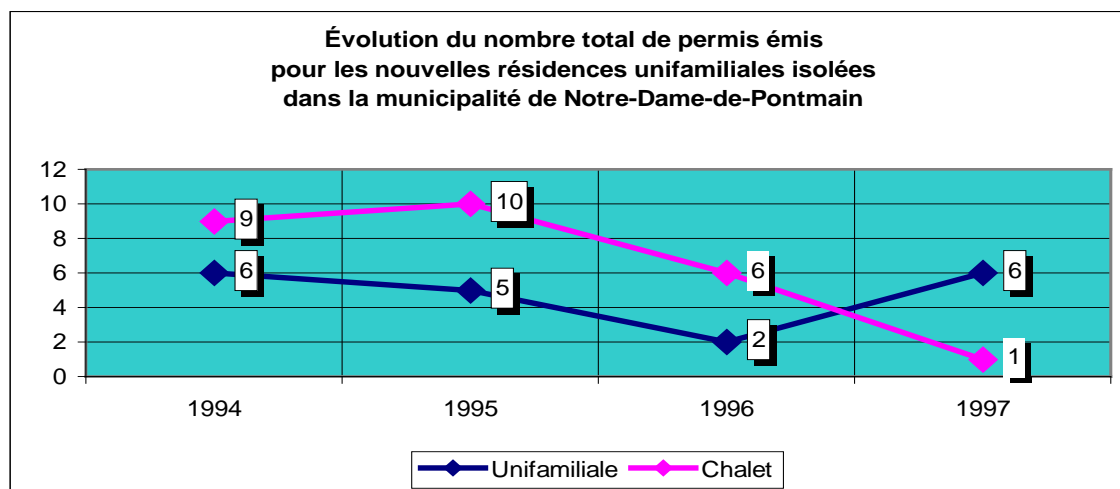
GRAPHIQUE 8



Source : Registre standardisé des permis des municipalités de la MRCAL

En analysant l'évolution du marché de la construction domiciliaire de 1994 à 1997, nous constatons une diminution constante dans l'émission des permis constructions pour les chalets et une remontée en 1997 pour les résidences unifamiliales. Le graphique 6 illustre ce phénomène.

GRAPHIQUE 9



Source: Registre standardisé des permis des municipalités de la MRCAL

3.3 Le secteur tertiaire

Comme il a été mentionné à l'article 1.2 traitant de l'utilisation du sol, la vocation commerciale de services se trouve principalement dans le village et longe la route 309. L'inventaire des commerces nous permet de constater une variété d'activités sur le territoire sur la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Les commerces de gros et de détails regroupent huit établissements faisant la vente de bois de construction, de pièces et accessoires pour véhicules, des articles de sport et des aliments. Parmi les services à la personne, il existe 22 établissements dispensant des services dont l'administration municipale, la poste, un salon de coiffure et une école. Nous retrouvons également des commerces reliés à la restauration. Au niveau de l'hébergement le territoire de la municipalité dispose de trois terrains de camping et des services de location de chalets et d'un hôtel.

Selon les données du recensement de 1996, 60.9% des personnes actives travaillent dans le secteur tertiaire. Toutefois, la majorité des emplois du secteur tertiaire se retrouve à l'extérieur de la municipalité et plus particulièrement dans la ville de Mont-Laurier. Au chapitre 3, nous avons constaté que, parmi les résidents du village, 48.7% des personnes actives travaillent à l'extérieur de la municipalité, dont 2.6% à l'extérieur de la MRC. Pour l'ensemble du territoire de la municipalité, on peut donc conclure que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain possède un niveau élevé de la mobilité de la main d'œuvre qui est supérieure à la moyenne régionale.

Chapitre 4

Les équipements et les infrastructures
destinés à l'usage de la vie communautaire

Le présent chapitre a pour objet de présenter un inventaire le plus exhaustif possible des équipements et des infrastructures destinées à l'usage de la vie communautaire. Il ne s'agit pas, pour l'instant, d'identifier les équipements et les infrastructures que la municipalité souhaite voir s'implanter sur son territoire. Nous procéderons à une telle identification à la partie 3 du présent plan d'urbanisme.

L'identification des équipements et des infrastructures existants est nécessaire afin de déterminer leur impact sur la planification territoriale de la municipalité et, le cas échéant, de moduler cette planification en fonction de la présence ou encore de l'absence de tels équipements et infrastructures. L'inventaire est présenté au tableau 12 apparaissant ci-dessous. La localisation des principaux équipements et infrastructures est aussi présentée sur le plan de l'organisation spatiale apparaissant à l'annexe 1.

TABLEAU 14

**LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES
DESTINÉS À L'USAGE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Catégorie	Équipements et infrastructures	Localisation	Commentaires
Service administratif et service d'utilité publique municipal	Hôtel de ville	1027, rue Principale Notre-Dame-de-Pontmain	
	Garage municipal	50, chemin du Centenaire Notre-Dame-de-Pontmain	
	Édifice municipal	23, chemin Constantineau Notre-Dame-de-Pontmain	<ul style="list-style-type: none"> • chalet • patinoire • terrain de tennis éclairé
	Abri pour récepteurs	48, chemin de la Tour Notre-Dame-de-Pontmain	
	Entrepôt à sel	50, chemin du Centenaire Notre-Dame-de-Pontmain	
	Caserne de pompiers	50, chemin du Centenaire Notre-Dame-de-Pontmain	<ul style="list-style-type: none"> • plan d'aide mutuelle Notre-Dame-du-Laus et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles • desserte de Lac-du-Cerf

Catégorie	Équipements et infrastructures	Localisation	Commentaires
Équipement culturel municipal	Bibliothèque	15, rue Notre-Dame Notre-Dame-de-Pontmain	<ul style="list-style-type: none"> La bibliothèque est affiliée au réseau de la CRSBP des Laurentides inc.
Équipement récréatif municipal	Parc municipal	Route 309	comprend les équipements suivants: <ul style="list-style-type: none"> Halte routière Plage (projetée)
	Salle communautaire	22, chemin de L'Arc-en-Ciel Notre-Dame-de-Pontmain	comprend les équipements suivants: <ul style="list-style-type: none"> Stade de balle Tir à l'arc
	Quai public (descente à bateaux)	Lac Dudley	<i>(en voie d'acquisition)</i>
	Quai public (descente à bateaux)	Lac de la Dame <i>(Roberge)</i>	
Lieux de culte et cimetière	Église catholique (Notre-Dame-de-Pontmain)	7, rue de l'église Notre-Dame-de-Pontmain	
	Cimetière de la paroisse Notre-Dame-de-Pontmain	adjacent à l'église	
Éducation	École Notre-Dame-de-Pontmain	15, rue Notre-Dame Notre-Dame-de-Pontmain	école primaire
Équipement sanitaire	Poste de traitement de l'eau potable	Lac du Camp Notre-Dame-de-Pontmain	réseau privé
	Dépôt en tranchée	Lot 36, rang IX, Canton Bouthillier	
Autres équipements gouvernementaux	Forêt d'expérimentation (canton de Wabassee)	Lots 42 et, rang VI ouest, canton de Wabassee	<ul style="list-style-type: none"> coupe de jardinage (8 ha)
	Forêt d'expérimentation (canton de Wabassee)	Lots 34 et 35, rang VI Ouest canton de Wabassee	<ul style="list-style-type: none"> coupe de jardinage (9 ha)
	Forêt d'expérimentation (canton de Dudley)	Lots 1 à 4, rang II canton de Dudley	<ul style="list-style-type: none"> fertilisation de plantation <i>(27 hectares)</i>
Réseau routier supérieur	Route 309	Cette route traverse le territoire et le village	<ul style="list-style-type: none"> entretien d'hiver à contrat par la municipalité <i>(longueur 21.66 km)</i>
	Route 311	Cette route débute de la route 309 et dessert le secteur du réservoir du Baskatong	<ul style="list-style-type: none"> entretien d'hiver à contrat par la municipalité <i>(longueur 2.18 km)</i>
Réseau routier local	Rues à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain		<i>(longueur 75.57 km)</i>
Réseau d'éclairage de rue			acquis de Hydro-Québec

Source: Compilation du service de l'aménagement du territoire de la MRCAL, 1999

Chapitre 5

Les finances municipales

5.1 La répartition budgétaire

Les services offerts par une municipalité varient souvent selon la taille de sa population et cela se reflète dans les prévisions budgétaires. Nous croyons opportun de faire une comparaison avec des municipalités de taille semblable.

TABLEAU 15

**COMPARAISON DE LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
AVEC UN GROUPE DE MUNICIPALITÉS DE TAILLE COMPARABLE**

	Notre-Dame-de-Pontmain population 581		Population 500 à 999	Écart
Répartition budgétaire 1998	(000\$)	Répartition %	Répartition %	
Administration générale	122,5	21,1%	21,2%	-0,1%
Police	48,4	8,3%	9,6%	-1,3%
Protection contre les incendies	20,2	3,5%	3,6%	-0,1%
Autres	0	0,0%	0,2%	-0,2%
Transport en commun	0	0,0%	0,3%	-0,3%
Autres	202	34,7%	28,0%	6,7%
Urbanisme et mise en valeur du territoire	32,9	5,7%	3,6%	2,1%
Eau et égouts	0	0,0%	5,2%	-5,2%
Déchets	31,7	5,5%	5,8%	-0,3%
Administration et autres	0	0,0%	0,7%	-0,7%
Activités récréatives	21,4	3,7%	4,0%	-0,3%
Activités culturelles	15,4	2,6%	1,4%	1,2%
Electricité	0	0,0%	0,0%	0,0%
Capital	0	0,0%	3,8%	-3,8%
Intérêts et autres	1	0,2%	3,1%	-2,9%
Contribution au fonds spécial de financement des activités locales	29	5,0%	4,9%	0,1%
Affectations	57	9,8%	4,6%	5,2%
TOTAL DES DÉPENSES	581,5	100,0%	100,0%	

Source: Compilation du service de l'aménagement de la MRCAL

Ce tableau permet de mieux apprécier les différences qui caractérisent la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

La répartition des montants consacrés aux différents postes budgétaires résulte des infrastructures et équipements qu'une municipalité possède.

Selon le tableau ci-dessus, nous constatons que la municipalité consacre légèrement moins d'argent au niveau de l'administration et de la police.

Par contre, au niveau des dépenses reliées au transport, on remarque une proportion supérieure à 6,7% par rapport aux municipalités de taille comparable. L'étendue du réseau routier et le coût d'entretien élevé expliquent cette différence. La récurrence des dépenses au niveau de la voirie municipale et les baisses probables de l'aide gouvernementale, au cours des prochaines années, doivent être prises en considération. Dans ce contexte, la municipalisation des rues privées existantes ou la construction de nouvelles routes doivent être analysées avec circonspection puisque au niveau fiscal la municipalité semble avoir atteint un niveau préoccupant.

L'hygiène du milieu comprend la collecte des ordures, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. Dans le cas de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, elle consacre une proportion moindre de son budget par rapport aux groupes comparables de municipalité. L'absence de réseau d'aqueduc et d'égout municipal explique cet écart. Au cours des prochaines années, il est probable que la municipalité doit considérer ou faire une évaluation de ses besoins au niveau de son réseau d'aqueduc. La construction de nouvelles résidences dans le village pourrait amener le conseil municipal à prendre des décisions en cette matière.

Au niveau des activités récréatives, les dépenses représentent un volet peu significatif. La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain possède des infrastructures adéquates. Le poste représentant la culture est généralement associé à une bibliothèque. Cette dépense varie d'une municipalité à l'autre en fonction des priorités du conseil et de la demande de la clientèle qui la fréquente.

5.2 Les indicateurs fiscaux

À chaque année, le ministère des Affaires municipales publie le profil financier de chaque municipalité. Cette information peut être utilisée comme outil de planification. La comparaison des différents indices fiscaux est un exercice révélateur de l'effort fiscal des contribuables et met en contexte la situation financière de la municipalité.

TABLEAU 16

COMPARAISON DES INDICATEURS FISCAUX

Profil financier 1998 Notre-Dame-de-Pontmain	Paroisse population 581	Classe de population (500 à 999)	MRC	Moins de 5 000	Tout le Québec
Nombre de municipalités		334	23	1136	1333
Endettement total net à long terme per capita	2 \$	280 \$	641 \$	601 \$	1 542 \$
Dépenses per capita	717 \$	604 \$	838 \$	704 \$	1 162 \$
Taux global de taxation uniformisé	1,0377 \$	1,2024 \$	1,6210 \$	1,3859\$	1,9210 \$

Source: Profil financier du ministère des Affaires municipales, par 100,00\$ d'évaluation, Notre-Dame-de-Pontmain, 1997

Le profil financier 1997 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain paroisse et village indique que le taux global de taxation uniformisée inférieures aux municipalités de la même strate de population. Ce taux de taxe représente l'ensemble des dépenses assumées par les contribuables par rapport à la richesse foncière uniformisée. Il constitue un élément comparatif assez fiable sur le niveau de taxation d'une municipalité. En somme le niveau de taxation dans Notre-Dame-de-Pontmain est très compétitif par rapport à certaines municipalités voisines, notamment Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles (1,0853\$), Lac-du-Cerf (1,0968\$) et Notre-Dame-du-Laus (1,1133\$). Le niveau de taxation peut-être un facteur qui peut influencer les nouveaux arrivants dans la région à venir établir leur résidence dans la municipalité.

Au niveau des dépenses per capita, la situation n'est pas préoccupante puisque les indices per capita tient compte de la population résidente et considérant le nombre important de chalet la donnée n'est pas représentative. L'endettement à long terme est presque inexistant.

5.3 Le portrait et l'évolution de la richesse foncière

La base d'imposition d'une municipalité repose sur la richesse foncière. Il importe dans connaître sa répartition ainsi que de son évolution. L'analyse de l'utilisation du sol et du cadre bâti corrobore souvent la répartition de la richesse foncière au niveau résidentiel, commercial et industriel et agricole.

TABLEAU 17

RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE

RÔLE FONCIER UNIFORMISÉ 1997	Notre-Dame-de-Pontmain population 581	Classe de population de 500 à 999	MRC	5000 habitants et moins	Tout le Québec
Nombre de municipalité		334	23	1136	1333
Résidentiel	43,69%	46,46%	50,40%	54,11%	63,80%
Commercial et industriel	4,18%	9,64%	13,81%	14,05%	21,18%
Agriculture	2,77%	18,10%	4,62%	12,33%	3,05%
Autres	49,36%	25,80%	31,17%	19,51%	11,97%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Profil financier du ministère des Affaires municipales par 100,00\$ d'évaluation, Notre-Dame-de-Pontmain, 1997

Les données du secteur résidentiel de la municipalité par rapport aux municipalités comparables dont la population se situe entre 500 à 999 personnes, l'écart de la répartition est négligeable. Toutefois, il est important de souligner la prédominance des chalets sur le territoire dont la valeur foncière est généralement moindre que celles des résidences permanentes.

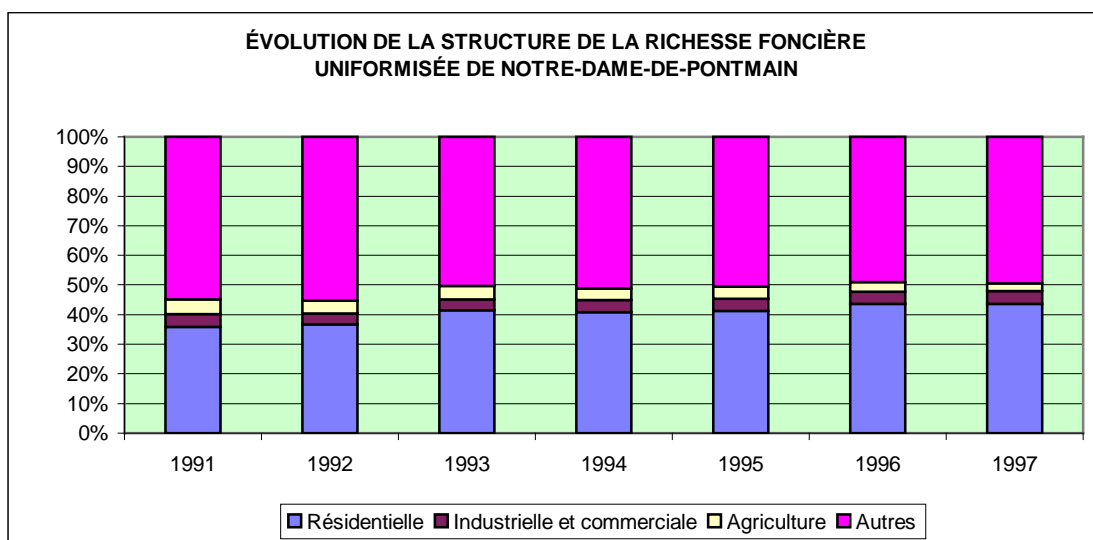
Les immeubles commerciaux, industriels et agricole occupent une proportion inférieure et ce dans toutes les classes comparables. Ces données indiquent qu'il serait souhaitable de diversifier la richesse foncière de la municipalité. L'établissement de zones industrielles et la mise en valeur et la promotion de ces sites pourrait être rétablir un équilibre au niveau de la richesse foncière.

On remarque également que le secteur agricole est très marginal au rôle d'évaluation ce qui corrobore les données statistiques de l'activité économique dans ce secteur.

Dans la catégorie autres, nous retrouvons les immeubles institutionnels non imposables, les réseaux de transport. C'est à ce niveau que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain enregistre une plus forte proportion d'immeubles pour la plus part non imposable.

En résumé, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain possède une richesse foncière précaire, puisque le secteur résidentiel est dominé par la résidence secondaire. De plus, la présence importante de roulotte, à l'extérieur des terrains de camping non reconnus, a pour effet de faire stagner ou même faire diminuer la valeur marchande des résidences situées à proximité. Une municipalité, dont la richesse foncière est basée en grande partie sur la résidence secondaire, demeure très vulnérable aux fluctuations économiques. La diversité de la richesse foncière de la municipalité peut être considérée comme un avantage et un gage de sécurité pour les années à venir à la condition de respecter un juste équilibre de ses valeurs foncières.

GRAPHIQUE 10



Source : Profil financier du ministère des Affaires municipales, de 1991 à 1997, Notre-Dame-de-Pontmain

À partir des données recueillies sur le profil financier de la municipalité, il a été possible d'élaborer ce graphique afin de mieux comprendre l'évolution de la richesse foncière par catégorie d'immeubles. Comme premier constat général, nous remarquons la stabilité des proportions de catégorie d'immeubles. La tendance des dernières années est sans doute garante de l'avenir à moins qu'un projet d'envergure vienne s'implanter sur le territoire de la municipalité.

Chapitre 6

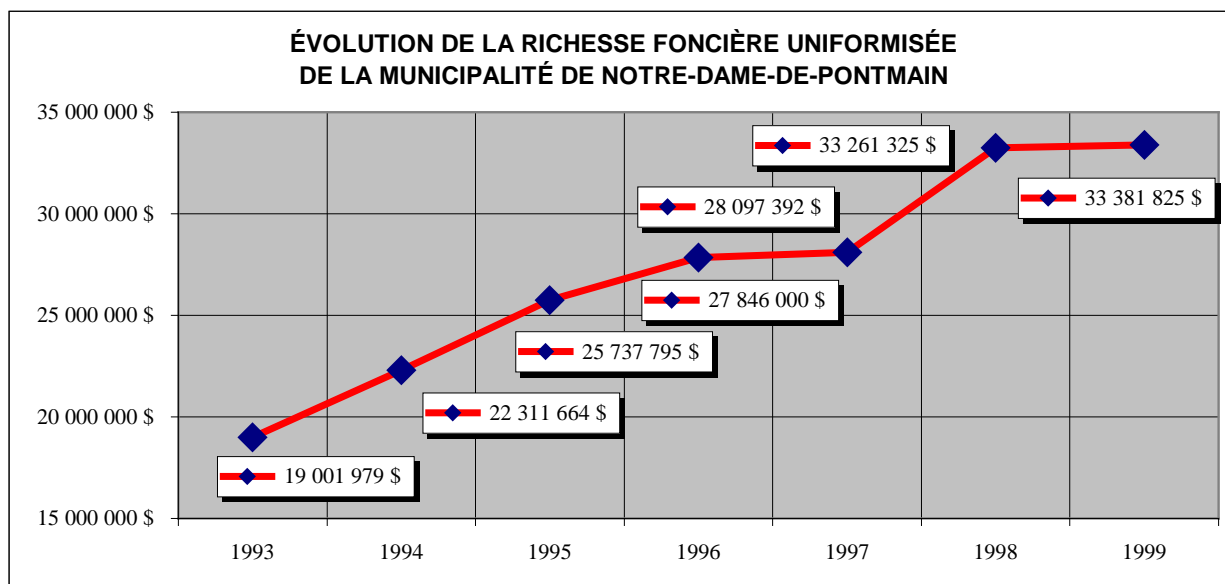
Les perspectives démographiques et
de développement

À partir des différents éléments abordés dans les chapitres précédents, nous tenterons de cerner les tendances futures. Le premier élément qui influence directement l'expansion du milieu bâti demeure l'accroissement de la population. Le pronostic du premier plan d'urbanisme a évalué avec précision l'accroissement de la population de Notre-Dame-de-Pontmain avec un écart de plus de trois personnes. Il avait été notamment question de la réduction du nombre de personnes par ménage qui avait été évalué pour 1996 à 2,79 personnes par famille. Or, les dernières données statistiques indiquent 3,1 personnes par famille en couple, donc ce phénomène a été légèrement surévalué. Cependant, cette tendance est reconnue. Il est donc probable que le nombre de personnes par ménage diminue mais avec moins d'amplitude.

Depuis les 25 dernières années, les fluctuations de la croissance de la population de Notre-Dame-de-Pontmain, par rapport à la moyenne de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, n'ont jamais été concordantes. Cependant, nous estimons, qu'au cours des prochaines années, l'augmentation de la population devrait se situer autour de 1% à 2% par année. L'accroissement de la population sera le principal facteur du développement de la municipalité si aucune autre mesure n'est prise pour stimuler les secteurs d'activités reliés aux commerces et aux industries.

Au niveau de l'assiette fiscale de la municipalité, plusieurs indices démontrent qu'elle se stabilisera et qu'elle n'atteindra pas les mêmes taux de croissance des dernières années. D'ailleurs, l'analyse de l'évolution de la courbe de la richesse foncière uniformisée, sur le graphique 8, illustre bien cette tendance. De 1993 à 1996, l'augmentation est importante, par la suite, on remarque un certain plafonnement se situant autour de 33M\$.

GRAPHIQUE 11

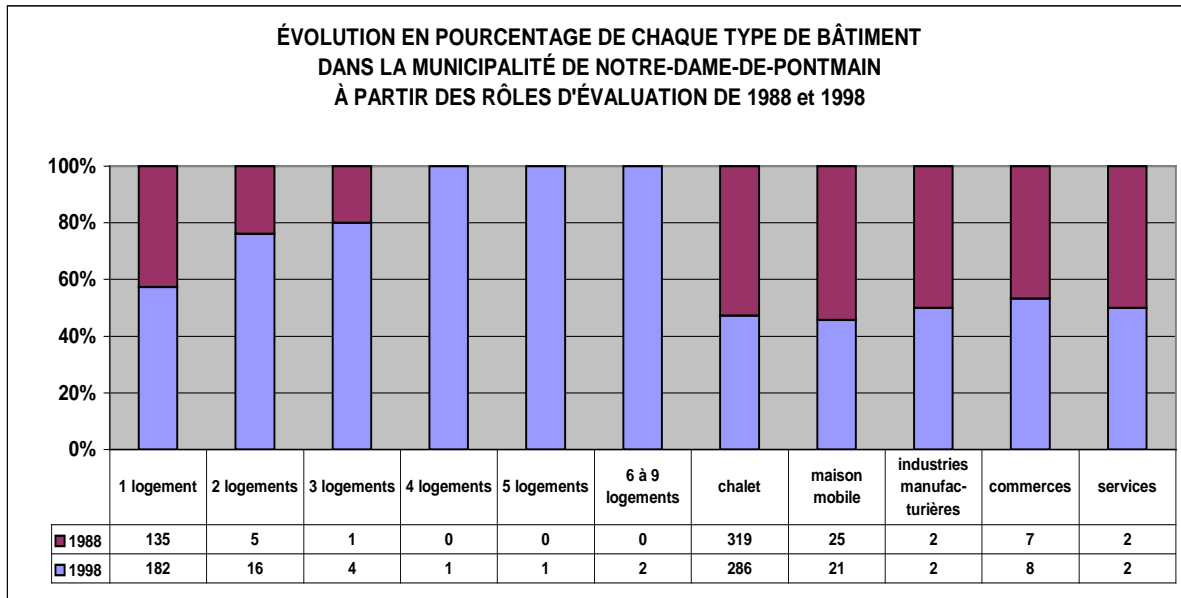


Source : Service de l'évaluation foncière de la MRCAL et Rapport financier de Notre-Dame-de-Pontmain

Au chapitre traitant de la répartition de la richesse foncière, nous avons pu constater la prédominance des chalets sur tout autre type de résidence. La tendance observée, des dernières années, au niveau de l'émission des permis de construction nous indique une diminution du nombre de chalets et une reprise de la construction résidentielle.

Le graphique 9 nous permet de visualiser la transformation du parc immobilier résidentiel sur une période de 10 ans, à partir des rôles d'évaluation de 1988 et 1998. La mutation du parc immobilier peut avoir des impacts sur les différents services offerts par la municipalité. À cet égard, il est important d'analyser la tendance.

GRAPHIQUE 9



Source: Rôles d'évaluation de la MRCAL, 1988 et 1998

Les six premières catégories de logements et les commerces ont connu une augmentation de leur nombre de 1988 à 1998. Les immeubles comprenant plus de deux logements ont connu une plus forte augmentation. Cette transformation du parc immobilier dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est conditionnée par une plus grande demande de logements locatifs. Au cours des prochaines années, nous croyons que le nombre de résidences multifamiliales devrait continuer d'augmenter. Selon la localisation de la construction, des nouvelles habitations multifamiliales, la densification du tissu urbanisé peut générer des problèmes reliés à la desserte du réseau d'aqueduc.

Le portrait de ces deux rôles d'évaluation montre également une légère baisse du nombre de chalets et de maisons mobiles dans le parc immobilier. Cette baisse est sans doute attribuable au phénomène de l'arrivée des nouveaux retraités qui procèdent à la transformation de leur chalet en résidence permanente. Nous croyons que la proportion du nombre de chalets devra continuer à diminuer à cause de ce phénomène provoqué par le vieillissement de la population.

La graphique 9 nous montre l'ajout d'un nouveau commerce sur le territoire de la municipalité. À moins d'un investissement majeur dans le secteur industriel ou commercial, nous croyons, pour les cinq prochaines années, à une faible augmentation de la construction pour ce type de bâtiment.

Le nombre d'industries manufacturières demeure stable et, si aucune mesure n'est prise pour favoriser les conditions d'implantation, l'assiette fiscale, la part des immeubles résidentiels continuera de demeurer la principale part de la richesse foncière de la municipalité. Une richesse foncière peu diversifiée demeure vulnérable aux fluctuations économiques de son environnement. Nous connaissons maintenant l'importance du phénomène de la mobilité de la main d'œuvre dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Il est donc facile d'établir un lien direct entre le marché de l'emploi et la valeur des résidences. L'augmentation des industries sur le territoire de la municipalité permettrait d'accroître le marché de l'emploi dont les revenus, dans ce secteur d'activité économique, sont mieux rémunérés et plus stables. Dans un tel cas, la richesse foncière de la municipalité serait moins sensible aux fluctuations économiques des municipalités voisines et, plus particulièrement, de la ville de Mont-Laurier où un bon nombre de résidents y possède un emploi.

L'analyse de la répartition des postes des prévisions budgétaires démontre que l'entretien du réseau routier englouti des sommes importantes. Les 76 kilomètres de réseau routier génèrent des dépenses récurrentes. En guise de perspective du développement au niveau du réseau routier, il apparaît justifié de limiter son expansion et de rationaliser le réseau existant. Les nouveaux prolongement routiers et la verbalisation de nouvelles rues doivent être analysés avec circonspection afin de bien évaluer le rapport coût/bénéfice. Il est probable de prévoir, pour les prochaines années, une réduction partielle ou complète des subventions pour l'entretien des chemins. Dans ce contexte, il est important de gérer le réseau routier existant dans ce contexte, il est important de gérer le réseau routier existant dans cette perspective.

PARTIE 2

Chapitre 1

Le bilan du premier plan d'urbanisme

Le 1^{er} juin 1989, entré en vigueur le premier plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Depuis cette date, le plan n'a ni été modifié ni révisé. Ce plan répondait, à l'époque, aux problématiques d'aménagement de la municipalité et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, alors en vigueur, ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire. Avant d'entreprendre la révision de ce plan d'urbanisme, il convient d'en dresser un bilan. Pour ce faire, nous analyserons les quatre principales composantes de ce plan d'urbanisme, à savoir, les grandes orientations d'aménagement du territoire, les grandes affectations du sol, les zones à protéger ou à mettre en valeur et les projets à mettre en place dans la municipalité.

1.1 Les grandes orientations d'aménagement du territoire

Le premier plan d'urbanisme comportait les sept grandes orientations suivantes:

- **Redéfinition des limites territoriales**
- **Respect des vocations prédominantes du territoire**
- **Protection des ressources environnementales**
- **Consolidation de la vocation récréative**
- **Protection des ressources fauniques**
- **Maintien d'un milieu urbain dynamique**
- **Rationalisation des équipements et infrastructures de caractère municipal**

Ces sept orientations étaient complétées par une série d'objectifs spécifiques à chacune d'elles. Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble de ces objectifs. Mentionnons, toutefois, que certains ont été atteints et que d'autres ne trouvent plus leur nécessité compte tenu des nouvelles problématiques. D'autres, par contre, sont toujours d'actualité et ont été repris au chapitre 3.

Ainsi, la municipalité a réévalué la pertinence d'annexer les îles du lac des Trente et Un Milles, compte tenu des difficultés de gestion liés aux difficultés d'accès.

Les orientations qui traitaient de la protection des ressources naturelles sont en bonne voie de réalisation. Le bilan environnemental s'est amélioré à maints égards depuis 10 ans.

Enfin, les équipements et infrastructures se sont, dans l'ensemble, améliorés et ce, sans avoir eu recours à des emprunts à long terme.

1.2 Les grandes affectations du sol

Le premier plan d'urbanisme comportait 5 grandes affectations du sol. Ces dernières étaient les suivantes:

- Urbaine
- Récréative
- Rurale
- Forestière
- Faunique

Ces grandes affectations ont permis d'établir une bonne répartition des activités sur le territoire. Elles sont, dans l'ensemble, toujours d'à propos et la révision du plan d'urbanisme n'aura pas pour effet de reconfigurer complètement la distribution des fonctions qui avaient été faites à l'époque.

1.3 Les zones à protéger ou à mettre en valeur

Le premier plan d'urbanisme proposait la protection de l'aire d'hivernation du cerf de Virginie du lac des Trente et Un Milles. La réglementation d'urbanisme proposait des mesures réglementaires qui seront maintenues lors de la refonte de la réglementation.

1.4 Les projets à mettre en place dans la municipalité

Le premier plan d'urbanisme identifiait certains projets à mettre en place dans la municipalité. Ces projets étaient les suivants:

- Pertinence d'acquérir le réseau d'aqueduc
- Amélioration de la protection incendie
- Amélioration des équipements de loisirs pour les personnes âgées
- Amélioration du réseau routier

Parmi ces projets, certains ont été réalisés. Ainsi, une caserne d'incendie et de nouveaux équipements ont été mis en place. La municipalité n'a pas conclu sur la pertinence d'acquérir le réseau d'aqueduc.

Chapitre 2

Le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle

Le schéma d'aménagement a pour fonction d'établir les grandes lignes directrices dont se dote une MRC relativement à l'aménagement et au développement de son territoire. Chaque municipalité d'une MRC doit tenir compte de ces lignes directrices dans l'élaboration de ses propres documents d'urbanisme et de planification territoriale.

L'actuel plan d'urbanisme doit ainsi répondre aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire. Plusieurs contenus du schéma affectent spécifiquement le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Nous présentons ici, pour chacun des chapitres du schéma, les principaux éléments qui devront être considérés dans la planification municipale.

2.1 Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

Les grandes orientations et les objectifs qui en découlent constituent les lignes directrices que se donne le conseil de la MRC pour l'aménagement de son territoire. La MRC d'Antoine-Labelle a adopté les quatre orientations suivantes:

- **Retenir un choix d'aménagement territorial facilitant le développement socio-économique de la collectivité.**
- **Accroître la participation des instances locales et régionales aux définitions des orientations relatives à la gestion de nos ressources naturelles.**
- **S'assurer que les interventions faites sur le territoire respectent les principes que sous-tend le développement durable.**
- **Promouvoir l'accroissement de l'efficacité des structures dispensant les services à la population.**

2.2 L'organisation spatiale de la MRC d'Antoine-Labelle

Dans son organisation spatiale, la MRC identifie, sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain, les pôles d'activités suivants:

- trois pôles récréatifs, l'un dans le secteur des lacs des Sables et au Foin, le second, au lac des Trente et Un Milles et, enfin, le grand pôle des lacs Dudley, du Camp, de la Dame, des Ours et de la rivière du Lièvre;
- deux pôles forestiers correspondant aux grandes terres publiques, l'un à l'ouest et l'autre au sud-est du territoire;
- le périmètre d'urbanisation;
- une vaste zone rurale.

2.3 Les grandes affectations du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

Le territoire municipal a été affecté au niveau régional comme suit:

- Affectation « Récréative »
- Affectation « Rurale »
- Affectation « Périmètre urbain »
- Affectation « Agricole de maintien »
- Affectation « Conservation »
- Affectation « Forestière et récréative »
- Affectation « Forestière de production »

L'affectation « Salubrité publique » est absente du territoire municipal. Cette absence signifie que la municipalité devra interdire, sur tout son territoire, les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement et de recyclage des déchets dangereux.

Les grandes affectations du sol municipales devront être en conformité avec les grandes affectations du territoire prévues au schéma d'aménagement révisé. Les éléments les plus marquants sont :

- l'affectation « Conservation » du lac des Trente et Un Milles et au secteur du lac Kensington;
- l'affectation « Agricole de maintien » dans le secteur du lac à Roger;

- la catégorisation de l'affectation « Rurale »;
- l'identification d'au moins une zone « Industrielle ».

2.4 Le périmètre d'urbanisation

Le schéma d'aménagement révisé ne prévoit aucune modification au périmètre d'urbanisation, tel que la municipalité en a exprimé la volonté.

La municipalité doit favoriser, à l'intérieur de ce périmètre, la concentration des fonctions administratives, des services publics à la personne et des équipements et infrastructures (*objectif 6 du schéma d'aménagement révisé*).

2.5 Les territoires de contraintes

Le schéma d'aménagement révisé identifie trois types de territoires présentant des contraintes à l'implantation d'activités et/ou de bâtiments. Ces derniers sont les suivants:

- Les contraintes anthropiques que constituent les sites d'enfouissement technique, les dépôts en tranchée et les lieux de traitement des boues de fosses septiques. La réglementation d'urbanisme devra ainsi prévoir une zone-tampon ceinturant le dépôt en tranchée municipal.
- Les zones à risque de mouvements du sol que constituent les talus instables.
- Les zones à risque d'inondation. Les travaux préalables à la révision du schéma d'aménagement ont permis d'établir que les crues maximales de la rivière du Lièvre sont reliées directement à la cote d'exploitation du barrage des Cèdres. Ainsi, l'identification cartographique des sites sujets à inondation ne fait plus partie du schéma d'aménagement de la MRC.

2.6 Les territoires d'intérêt

La MRC identifie, sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain, l'aire d'hivernation du cerf de Virginie au lac des Trente et Un Mille, la frayère à doré jaune du ruisseau Ladouceur et l'arrondissement naturel du « crique Rough » au nord-est du lac des Trente et Un Mille. Ces éléments sont localisés sur le plan du concept d'organisation spatiale apparaissant à l'annexe 1.

2.7 L'organisation du transport terrestre

Le territoire de la municipalité est traversé par deux routes d'importance, soit les routes 309 et 311. La route 309 devra faire l'objet d'une attention particulière, tant au niveau du plan d'urbanisme que de la réglementation subséquente. La gestion de ce corridor routier doit notamment être traitée au plan d'urbanisme. De plus, elle doit être considérée à titre de voie de circulation dont la présence fait en sorte que l'occupation du sol, à proximité, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique et de bien-être général.

2.8 Les équipements et les infrastructures régionaux

Les forêts d'expérimentation, situées sur les lots 1 à 4, du rang II, du canton de Dudley (27 hectares) et sur les lots 34 et 35, du rang VI Ouest, du canton de Wabassée (9 hectares) se situent sur des terres publiques et permettent d'évaluer le rendement à long terme de divers traitements forestiers.

À ce titre, elles doivent être préservées de toute intervention humaine ayant pour effet de modifier les résultats des divers traitements forestiers appliqués par Forêt Québec.

2.9 La gestion des ressources naturelles

Lors de la révision du schéma d'aménagement, la MRC a élaboré une réglementation relative à l'exploitation forestière applicable sur les terres privées. Cette réglementation est en vigueur depuis 1995 à travers un règlement de contrôle intérimaire sous la responsabilité de la MRC. Elle devra être reprise dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité. Cette dernière doit être élaborée avec l'objectif de favoriser le droit de produire. Des adaptations locales sont possibles. Cette question devra être étudiée lors de l'élaboration de ladite réglementation.

La protection des prises d'eau potable alimentant un réseau d'aqueduc doit être aussi considérée par la municipalité. Rappelons que le lac du Camp est utilisé pour alimenter le réseau d'aqueduc desservant le périmètre d'urbanisation.

2.10 Le document complémentaire

Le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement révisé comporte plusieurs dispositions en relation avec les éléments mentionnés au point 2.1 à 2.9. L'ensemble de ces dispositions devra être considéré lors de l'élaboration de la réglementation d'urbanisme.

Chapitre 3

Les grandes orientations d'aménagement
du territoire de la municipalité

Les grandes orientations et les objectifs qui en découlent constituent les lignes directrices que se donne le conseil de la municipalité pour l'aménagement de son territoire. Elles sont, par leur nature, la vision d'ensemble véhiculée par le présent plan d'urbanisme. En ce sens, elles indiquent la manière dont la municipalité entend planifier son territoire selon ses vocations, l'utilisation actuelle du sol, ses potentiels et contraintes et la répartition des équipements et infrastructures existants ou projetés.

Les grandes orientations proposées s'inscrivent, en partie, dans la continuité de celles véhiculées par le premier plan d'urbanisme. Elles ont été revues à la lumière des réalisations faites depuis dix ans, des nouveaux enjeux et des volontés exprimées par la municipalité. Elles sont:

- **Assurer une gestion cohérente des ressources selon les principes du développement durable.**
- **Favoriser la diversification des activités liées à la vocation récréative du territoire.**
- **Favoriser l'implantation d'activités économiques créatrices d'emplois.**
- **Optimiser l'utilisation des équipements et infrastructures municipaux.**

Chaque grande orientation d'aménagement est complétée d'objectifs qui en précisent la portée.

Orientation 1

**ASSURER UNE GESTION COHÉRENTE DES RESSOURCES
SELON LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Fondements: L'économie de la municipalité est fondée sur les ressources naturelles. Que ce soit les activités récréatives que supportent les lacs et cours d'eau et le milieu forestier ou l'exploitation forestière, ces secteurs d'activités pourront continuer à se développer uniquement si le milieu est protégé et mis en valeur adéquatement.

Le développement durable intègre le respect de l'écologie, de l'environnement, du support biophysique et des valeurs de la population.

Objectif 1: Protéger les milieux riverains

Fondements: Les activités récréatives croissantes créent des pressions sur le milieu aquatique. Afin de préserver le milieu, il importe d'assurer une couverture végétale naturelle le long des lacs et cours d'eau.

Intervention préconisée:

- Maintenir le régime de protection des rives contenu à la réglementation d'urbanisme en y apportant les modifications nécessaires suite à l'adoption par le gouvernement du Québec, le 24 janvier 1996, de la nouvelle politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Objectif 2: Contrôler l'occupation du sol dans les milieux soumis à des contraintes naturelles

Fondements: Puisque le territoire compte beaucoup de milieux riverains, le territoire est propice aux glissements de terrain, il devient alors nécessaire, afin de minimiser les dommages causés aux propriétés et réduire les risques pour la sécurité publique, de contrôler les activités pouvant être autorisées dans ces zones.

Intervention préconisée:

- Adopter les dispositions nécessaires à la réglementation d'urbanisme en y intégrant les normes minimales prévues au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Objectif 3: Protéger les sites d'intérêt écologique

Fondements: Cet objectif vise à protéger les zones que la municipalité ou la MRC considère importantes sur le plan écologique. Il s'agit plus spécifiquement des aires d'hivernation du cerf de Virginie et de la frayère à dorés du ruisseau Ladouceur.

Interventions préconisées:

- Limiter les interventions humaines à proximité de la frayère en assurant un contrôle rigoureux de la bande de protection riveraine.
- Interdire le développement de bâtiments résidentiels permanents dans les aires d'hivernation.

Objectif 4: S'assurer de la mise en valeur de la forêt privée

Fondements: La municipalité compte de vastes terres privées sous couvert forestier. Ces terres peuvent être utilisées à des fins d'exploitation forestière et à des fins d'acériculture lorsque les peuplements le permettent. Il est important de s'assurer d'une saine gestion de ces forêts tout en permettant son exploitation.

Intervention préconisée:

- Régir l'exploitation forestière sur les terres du domaine privé tout en reconnaissant le droit de produire.

Orientation 2

**DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS LIÉES
À LA VOCATION RÉCRÉATIVE DU TERRITOIRE**

Fondements: Le territoire a une vocation récréative importante et diversifiée. La villégiature privée, l'hébergement en camping et en pourvoirie, la pratique de la chasse, de la pêche et du nautisme, dans un milieu naturel, font de Notre-Dame-de-Pontmain une destination intéressante.

Afin d'attirer de nouvelles clientèles et/ou de prolonger les séjours, il s'avère essentiel de diversifier les activités offertes.

Objectif 1: Favoriser la mise en valeur du lac des Trente et Un Milles

Fondements: Le littoral du lac des Trente et Un Milles longe la limite ouest de la municipalité sur plus de 15 kilomètres. Ce secteur est peu accessible et ne dispose d'aucune infrastructure d'accueil. La municipalité veut tirer profit de sa localisation en bordure de ce magnifique plan d'eau.

Interventions préconisées:

- Continuer les travaux d'amélioration à la voie d'accès
- Aménager une plage et un camping rustique dans une première phase
- Mettre en valeur l'arrondissement naturel du crique Rough dans une deuxième phase

Objectif 2: Mise en valeur d'attraits naturels

Fondements: Certains sites situés à proximité du périmètre urbain pourraient être avantageusement être mis en valeur et devenir des attraits touristiques.

Interventions préconisées:

- Mise en place d'une plage municipale.
- Aménagement de sentiers et belvédères au site du Calvaire et à la montagne de la Tour.

Objectif 3: Mise en valeur du corridor nautique de la Lièvre

Fondements: L'arrêt du flottage du bois sur la rivière du Lièvre, vers 1993, a permis de rendre accessible un corridor nautique de plus de 60 kilomètres sans obstacle à la navigation et permettant même la communication nautique avec Mont-Laurier en eaux hautes.

Interventions préconisées:

- Favoriser et maintenir des accès, embarcadères et services offerts aux usagers nautiques
- Publiciser cet attrait unique.

Objectif 4: Encourager la mise sur pied de sentiers récréatifs linéaires

Fondements: Le caractère naturel du territoire est propice à la mise sur pied de sentiers linéaires récréatifs diversifiant ainsi les activités récréatives.

Intervention préconisée:

- Supporter les initiatives des organismes impliqués dans la pratique de ces activités.

Orientation 3

**FAVORISER L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
CRÉATRICES D'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE**

Fondements: Seulement le quart de la population active de la municipalité exerce leur travail à Notre-Dame-de-Pontmain. Il serait souhaitable d'améliorer cet état de fait afin de stabiliser le nombre de jeunes ménages et, donc, la population à long terme.

Objectif 1: Planifier des secteurs industriels sur le territoire de la municipalité

Fondements: La municipalité ne comporte aucun secteur réservé aux activités industrielles et, compte tenu des espaces disponibles, il devient souhaitable de réserver des espaces à des fins industrielles.

Interventions préconisées:

- Prévoir des espaces industriels, tant au plan des grandes affectations qu'au plan de zonage.
- Interdire, dans les espaces industriels, les activités incompatibles.

Objectif 2: Maintenir les activités de promotion touristique

Fondements: La municipalité soutient les activités de promotion touristique du territoire par la production d'une carte touristique et elle entend maintenir son implication dans ce domaine.

À cet effet, elle participe au fonds de promotion touristique régionale.

Orientation 4

**OPTIMISER L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET
INFRASTRUCTURES MUNICIPAUX**

Fondements: Depuis l'adoption de son premier plan d'urbanisme, la municipalité a amélioré les équipements municipaux en nombre et en qualité. Elle entend poursuivre cette amélioration constante mais tout en gardant à l'esprit la nécessité de maintenir le bon état des finances municipales.

Objectif 1: Amélioration continue du réseau routier

Fondements: La municipalité investit une portion importante de son budget dans l'entretien du réseau routier, elle se doit de contrôler ses coûts.

Interventions préconisées:

- Se doter d'une politique d'ouverture et de prise en charge des nouvelles rues.
- Se doter d'une réglementation concernant la qualité de construction des rues privées.
- Prioriser les interventions sur le réseau routier.

Objectif 2: Acquérir et maintenir le quai public et la rampe de mise à l'eau situé dans le périmètre d'urbanisation

Fondements: Compte tenu de sa localisation stratégique, la municipalité entend accepter la prise en charge de la rampe de mise à l'eau, située à la rivière du Lièvre, après sa remise en état par le gouvernement fédéral.

Objectif 3: Maintenir et accroître les ententes de services

Fondements: Compte tenu des effets bénéfiques sur les finances municipales, la municipalité entend maintenir et augmenter sa participation dans les diverses ententes la liant à d'autres partenaires.

Interventions préconisées:

- Entretien de la route 309
- Protection incendie
- Promotion touristique
- Entretien du réseau routier

Chapitre 4

L'organisation spatiale de la municipalité

Le concept d'organisation spatiale représente la vision, à long terme, de l'aménagement du territoire de la municipalité. Il identifie, d'une part, les différents pôles d'activités existants et, également, les pôles souhaités selon les différents éléments de problématiques identifiés. L'organisation spatiale illustre aussi les axes d'échanges et de communications entre les pôles d'activités. Elle présente, de plus, de nombreux éléments structurants ayant une incidence sur les choix d'aménagement du territoire. Les éléments d'intérêt, les secteurs à protéger et les principaux équipements et infrastructures y sont donc identifiés.

Le concept d'organisation spatiale permet une vue d'ensemble des composantes du territoire municipal. Il influence l'ensemble du processus de planification territoriale de la municipalité. Entre autres, les grandes affectations du territoire et le plan de zonage qui en découlera seront déterminés avec l'objectif d'atteindre l'organisation spatiale souhaitée. Nous présentons, ci-après, les principales composantes du concept d'organisation spatiale. Pour connaître la localisation de ces composantes, nous référons le lecteur au plan apparaissant à l'annexe 1.

4.1 Les pôles d'activités

Le territoire de la municipalité compte quatre types de pôle d'activités. Ces pôles ont été définis soit en fonction des activités déjà implantées ou des potentiels de chaque partie du territoire. Les types de pôle d'activités identifiés sont les suivants:

- Le pôle Urbain

Ce pôle correspond au périmètre d'urbanisation. Il comprend le secteur de la municipalité le plus densément développé. Les services à la population et la majorité des commerces y sont concentrés.

- Les pôles récréatifs

Comme nous l'avons vu précédemment, trois grands secteurs de la municipalité ont une vocation récréative :

- les lacs Dudley, du camp, de la Dame, des Ours, Butler et Doré et la rivière du Lièvre;
- les lacs au Foin et des Sables;
- le lac des Trente et Un Milles.

- Les pôles forestiers

Deux grands pôles forestiers d'importance occupent le territoire de la municipalité. Ces pôles forestiers sont constitués de terres publiques sur lesquelles des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF) ont été octroyés. On y retrouve un certain nombre de lots publics libres de droit foncier.

Ces secteurs n'ont pas de gestion faunique particulière, ils sont donc des territoires libres.

- Le pôle industriel

Seul l'usine « Scierie Bondu » (Bois Norqué) se situe sur ce site. Toutefois, compte tenu de la superficie en cause et de la nature des activités, elle nécessite une affectation particulière.

Ce site est appelé à se développer. La municipalité a également l'intention de favoriser la création de nouvelles zones industrielles à proximité de la route 309 où l'accès est meilleur.

Les portions du territoire qui ne sont pas comprises dans un pôle d'activités sont essentiellement constituées de terres privées. Ces terres n'ont pas de vocation prédominante, ce qui, en soi, constitue une problématique préoccupante pour la municipalité.

Nous verrons plus loin, comment la municipalité entend planifier ces espaces où souvent, la trop grande mixité d'usages autorisés peut engendrer des conflits.

4.2 Les voies de communication

Les pôles d'activités identifiés sont desservis par la route provinciale 309 ou par les voies municipales de pénétration que sont les chemins Hormidas-Bondu, du lac des Trente et Un Milles, du chemin Caron et le chemin du lac Butler.

La desserte routière des grandes terres publiques est de qualité moindre, limitant les opportunités de développement de ces secteurs.

Enfin, la route 311 relie la municipalité de Lac-du-Cerf et la vallée de la rivière Kiamika via l'île Longue.

4.3 Les équipements et les infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire et les éléments d'intérêt

Le plan du concept d'organisation spatiale, présenté à l'annexe 1, localise la plupart des équipements et des infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire ainsi que les éléments d'intérêts de la municipalité. Ces équipements, infrastructures et éléments ont une incidence sur l'aménagement du territoire. Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble de ces composantes, nous vous référons, d'une part, au chapitre 5 de la partie 1 pour les équipements et les infrastructures et, d'autre part, au chapitre 6 de la présente partie pour les éléments d'intérêt.

Chapitre 5

Les grandes affectations du sol et
les densités de son occupation

La détermination des grandes affectations du sol et les densités de son occupation sont des contenus obligatoires d'un plan d'urbanisme exigés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chap. A-19.1, art. 83). Une grande affectation du sol indique la vocation prédominante à laquelle on destine une portion du territoire. À cette vocation préférentielle peuvent s'ajouter d'autres activités et usages sans toutefois être prédominantes dans le secteur correspondant à la grande affectation délimitée. Ainsi, une partie d'une affectation résidentielle ou récréative pourrait être occupée par certaines activités commerciales ou institutionnelles, par exemple. Les activités et les usages accessoires peuvent aussi accompagner ou compléter les vocations principales d'une grande affectation.

L'objectif de la délimitation des grandes affectations est de réserver des espaces pour un groupe d'activités compatibles entre elles. Il est ainsi possible de déterminer des espaces pour un large éventail d'usages tout en évitant les conflits potentiels. Ce découpage stratégique du territoire est en fonction des observations présentées à la partie 1 du présent document et des choix d'aménagement de la municipalité. Il s'inscrit dans la continuité du concept d'organisation spatiale en lui apportant un plus grand niveau de précision. Le plan de zonage, qui servira de document de référence lors de l'émission des diverses autorisations, permettra une délimitation encore plus fine du territoire à laquelle correspondront des normes spécifiques d'aménagement et d'urbanisme.

Les grandes affectations du sol ne doivent pas être interprétées de façon restrictive. Une souplesse doit être considérée dans l'appréciation de la délimitation présentée au plan apparaissant à l'annexe 2. Cette souplesse est nécessaire compte tenu du raffinement du découpage territorial que commande la réglementation d'urbanisme subséquente au présent plan d'urbanisme.

Les grandes affectations du sol que propose le présent plan d'urbanisme sont les suivantes:

- Urbaine
- Récréative
- Rurale
- Industrielle
- Forestière de production
- Forestière et récréative
- Conservation

Pour chacune de ces grandes affectations, est prévue une densité d'occupation du sol. Ces densités viennent préciser la façon dont on entend occuper le territoire. Elles expriment l'intensité d'occupation du sol en établissant un rapport entre les éléments occupants et une unité de territoire. Compte tenu que la majeure partie de la municipalité est constituée, soit de milieux forestiers ou ruraux et que seulement le périmètre urbain est partiellement desservi par un réseau d'aqueduc, la notion de densité perd quelque peu de son importance. À tout événement, nous considérerons les densités d'occupation selon les trois niveaux suivants:

Moyenne densité

Le périmètre d'urbanisation est le seul secteur développé selon les caractéristiques d'un milieu urbain. La superficie moyenne des terrains varie approximativement de 1 500 à 3 000 mètres carrés. Le rapport d'occupation au sol, des bâtiments sur les terrains, y est plus élevé qu'ailleurs sur le territoire. La densité optimale varie de 3 à 20 logements par hectare. Cette densité ne sera également utilisée que dans les périmètres d'urbanisation.

Faible densité

La faible densité correspond aux parties de territoire situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, où aucun réseau d'aqueduc n'est présent. Le rapport au sol des bâtiments sur les terrains y est faible et la densité maximale varie de 2 à 6 logements par hectare.

Très faible

La municipalité comporte de grandes superficies de terres publiques utilisées principalement à des fins forestières. La construction de bâtiments dans ces secteurs est marginale. La densité y est en deçà de un logement par hectare.

Les caractéristiques de chacune des grandes affectations du sol ainsi que les densités d'occupation correspondantes sont présentées aux points 5.1 à 5.7. Leur délimitation est illustrée au plan apparaissant à l'annexe 2. Le périmètre d'urbanisation, tel que délimité dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle, est également présenté sur ce plan.

Le plan des grandes affectations du sol et le plan de zonage qui en découle ne comportent pas de zone destinée ou autorisant les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement et de recyclage des déchets dangereux. Le plan des grandes affectations du territoire accompagnant le schéma d'aménagement révisé prévoit deux secteurs sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle spécialement réservés pour ces équipements. Ces deux secteurs ne sont pas situés dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Le schéma d'aménagement révisé demande aux municipalités qui ne sont pas visées par ces secteurs de prohiber, sur l'ensemble de leur territoire, ces activités. Une zone spécifique sera prévue pour le dépôt en tranchée municipal.

L'exploitation forestière sur les terres du domaine privé n'est pas considérée comme un usage par le plan des grandes affectations du sol et par la réglementation d'urbanisme de la municipalité. Cette exploitation, étant ponctuelle et ne donnant lieu à aucune installation permanente, n'a pas à faire l'objet d'un découpage territorial pour en autoriser ou non la pratique. C'est donc dire que l'exploitation forestière est permise sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Toutefois, elle fera l'objet d'un contrôle et des normes seront introduites dans la réglementation d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et le document complémentaire qui l'accompagne. Bien que l'exploitation forestière ne fasse pas l'objet d'un découpage territorial spécifique à son intention, des dispositions particulières pourront être introduites pour tenir compte des éléments d'intérêts et des plans d'eau réservés à des fins récréatives.

5.1 L'affectation « Urbaine »

L'affectation « Urbaine » correspond au périmètre d'urbanisation identifiée au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Les fonctions résidentielles, commerciales et de services y sont privilégiées. La partie adjacente au lac du Camp accueille de la villégiature commerciale (camping) et des chalets. On assiste à une certaine mutation des résidences secondaires en résidences permanentes.

La municipalité entend privilégier la consolidation des espaces vacants. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est moyenne.

5.2 L'affectation « Récréative »

L'affectation « Récréative » regroupe les espaces ceinturant les principaux plans d'eau et la rivière du Lièvre.

Elle est délimitée en fonction du réseau routier ou, en son absence, par un corridor de 300 mètres de largeur.

Les secteurs concernés sont les lacs des Ours, de la Dame, du Camp, Dudley, Butler, Doré et la rivière du Lièvre (nord).

Les lacs au Foin et des Sables et la rivière du Lièvre (sud) constituent l'autre grand secteur affecté « Récréative ». La municipalité entend mettre en valeur le lac des Trente et Un Milles et y prévoit donc une petite affectation « Récréative » où se dresseront, éventuellement, des infrastructures d'accueil légères.

Bien que ces plans d'eau ont en commun leur potentiel récréatif, ils ne présentent pas, pour autant, la même problématique ou occupation du sol. Certains plans d'eau n'accueillent que de la récréation privée et d'autres comportent des activités de villégiature commerciales (camping, pourvoirie). Certains lacs ne sont occupés que par des habitations saisonnières, alors que d'autres voient s'installer, sur leurs rives, de plus en plus de résidences permanentes. Certains sont bien desservis en réseau routier et sont situés à l'intérieur de la zone d'admissibilité au transport scolaire alors que d'autres sont, pour ainsi dire, inaccessibles. Toutes ces données devront être prises en compte lors de l'élaboration de la réglementation d'urbanisme.

La vocation prédominante de l'affectation « Récréative » sera la récréation sous toutes ses formes et les activités résidentielles. Pour cette dernière fonction, seuls les lacs comportant un réseau routier bien développé seront retenus. La municipalité n'encouragera pas l'établissement de résidences permanentes en bordure des lacs éloignés, difficiles d'accès ou non desservis par les services publics de base. La densité d'occupation de l'affectation « Récréative » est faible.

5.3 L'affectation « Rurale »

L'affectation « Rurale » est composée de terres privées où nous retrouvons d'anciens secteurs agricoles. La forêt domine dans l'ensemble de cette affectation. Elle se caractérise par une faible densité de peuplement et une multiplicité d'usages. La zone « Rurale » constitue une zone de transition entre les grands pôles d'activités de la municipalité. Elle n'a, en ce sens, pas de vocation spécifique.

Le réseau routier est développé de façon inégale dans cette affectation. Le réseau routier supérieur et les chemins municipaux principaux la traversent. Par contre, d'autres secteurs plus forestiers n'ont pas d'accès routier direct ou de qualité.

La municipalité n'encouragera pas la multiplication des chemins dans ces secteurs et désire éviter que des fonctions à caractère urbain s'y développent. Le développement devra y demeurer diffus.

Le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle demande d'éviter une trop grande mixité d'usages dans une même zone rurale afin d'éviter les conflits d'usages. Ainsi, bien que la vocation de l'affectation « Rurale » puisse être multiple, résidentielle diffuse, agricole, récréative ou commerciale autre que les commerces de service ou de détail, la municipalité limitera à quelques activités principales chaque partie de cette affectation. L'affectation « Rurale » est aussi tout à fait désignée pour accueillir des activités complémentaires à l'habitation qui ne peuvent être autorisées dans des secteurs plus densément peuplés. Les écuries récréatives, les garages de camionneurs-artisans ou encore les différents ateliers en sont les exemples les plus fréquents.

Certains secteurs seront zonés « Industrielle ». Dans ce dernier cas, les autres usages non compatibles devront être prohibés.

La densité d'occupation de l'affectation « Rurale » est faible.

5.4 **L'affectation « Industrielle »**

La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain comporte peu d'industries sur son territoire. À l'instar de nombreuses municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité n'a pas réservé, lors de l'élaboration de son premier plan d'urbanisme, d'espaces à des fins industrielles. La faible demande pour l'implantation d'industries et l'absence d'espace réservé à cette fonction explique l'inexistence de pôle industriel d'ampleur sur presque tout le territoire de la MRC. Les industries s'implantent ici et là sans réelle vision d'ensemble.

Cette absence de pôle industriel, conjuguée avec la dispersion de plus en plus marquée de la fonction résidentielle, rendent difficile l'implantation d'industries lourdes. En effet, ces dernières nécessitent le respect de critères de localisation beaucoup plus rigoureux que d'autres activités et sont assujetties aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQ, chap. Q-2). Elles doivent, à la fois, être près de leurs lieux d'approvisionnement et de la main-d'oeuvre nécessaire à leur fonctionnement.

Devant ce constat, le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle exige, pour chaque municipalité, l'identification, au plan et à la réglementation d'urbanisme, de zones consacrées aux industries lourdes.

La municipalité a affecté les parties de lot 47A et 48A, du rang X, du canton de Wabasse, situées à l'est du chemin public, soit une superficie d'environ 25 hectares. Ce site est occupé par la nouvelle scierie. La partie à l'ouest de la route et en bordure du cours d'eau changera d'affectation afin de mieux assurer la protection du milieu riverain.

Le choix de cette zone répond à des critères stratégiques de localisation. Ainsi, elle est déjà occupée par des activités industrielles, elle présente des terrains peu accidentés, elle est composée de sols à bonne capacité portante et faciles de drainage et elle est à proximité d'une desserte électrique suffisante. De plus, elle représente peu d'attraits pour d'autres fonctions.

La fonction prédominante privilégiée pour cette affectation est, bien entendu, l'industrie mais également toute autre activité pouvant constituer un risque pour la sécurité et l'intégrité physique des personnes ou causer des inconvénients au voisinage. Les usages agricoles peuvent aussi y être permis. Les activités non compatibles avec la vocation industrielle doivent y être proscrites. C'est notamment le cas pour les activités résidentielles, les commerces artériels et de services, les services publics à la personne et les activités de récréation intensive. La densité d'occupation de l'affectation « Industrielle » sera de faible à moyenne.

Bien que de bonne superficie, ce site est déjà occupé par l'industrie en place. De plus, sa localisation au lac de la Dame n'est pas stratégique. Ainsi, la municipalité entend prévoir une ou des zones « Industrielle » à proximité de la route 309 dans des secteurs isolés des habitations. Celles-ci seront déterminées au plan de zonage.

5.5 L'affectation « Forestière de production »

L'affectation « Forestière de production » comprend les grands territoires forestiers du domaine public, situés à l'ouest et au sud-est de la municipalité.

Cette affectation possède un bon potentiel forestier et supporte également une faune abondante. Elle est aussi utilisée à des fins récréatives. La municipalité souscrit au principe de l'utilisation polyvalente de cette forêt.

La réglementation d'urbanisme subséquente verra à favoriser l'harmonisation des activités permises. Celles-ci devront être extensives et ne pas exiger d'infrastructures importantes. Compte tenu de son isolement relatif, il n'est pas souhaitable d'y permettre l'érection de bâtiments sinon ceux nécessaires à l'exploitation des ressources présentes.

Cette affectation est la plus importante, en terme de superficie, mais elle est la moins densément occupée. Cette très faible densité d'occupation en terme de construction est à privilégier.

5.6 L'affectation « Forestière et récréative »

L'affectation du sol « Forestière et Récréative » se situe sur les terres publiques, autour des plans d'eau les plus importants et possédant un potentiel récréatif.

Quatre secteurs de plans d'eau ont été retenus:

- lacs Babiche et Fiset
- lacs à la Carpe et Francis
- lac des Tourtes
- lacs de l'Île et Ménard (*à l'extrémité nord*)

En raison de sa tenure, soit publique, le gouvernement a établi un plan d'affectation des terres publiques où l'on encourage une polyvalence de la forêt. On reconnaît ainsi des potentiels autres que forestiers à ces territoires.

En terme d'utilisation du sol, ces territoires sont orientés, en plus de l'exploitation forestière, vers la récréation extensive (chasse et pêche).

La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, tout en étant d'accord avec l'utilisation polyvalente de la forêt, considère que ces territoires, par leurs composantes biophysiques, offrent en général un potentiel récréatif important. Ainsi, tout en acceptant une exploitation forestière, la municipalité veut mettre en relief les potentiels récréatifs reliés à l'environnement physique et faunique à moyen et à long terme.

5.7 L'affectation « Conservation »

Une affectation « Conservation » a été identifiée afin de protéger les zones présentant un intérêt reconnu sur le plan écologique.

Cette affectation vise particulièrement la protection de l'aire d'hivernation du lac des Trente et Un Mille qui occupe la rive du lac du même nom, soit les rangs V ouest et VI ouest du canton de Wabasse, la partie ouest du secteur des lacs Babiche et Fiset ainsi que la majeure partie du rang XIII du canton de Bouthillier.

L'affectation « Conservation » n'entraîne pas nécessairement la suppression complète des usages. L'exploitation des ressources et les activités de récréation extensives seront toujours possibles en y apportant certaines précautions. Compte tenu que l'affectation « Conservation » est exclusivement située sur des terres du domaine public, l'exploitation forestière est contrôlée par Forêt Québec et l'émission de droit foncier par le ministère des Ressources naturelles sera précédée de recommandations du ministère de l'Environnement.

Chapitre 6

Les zones à protéger

Certains éléments du territoire nécessitent une protection compte tenu de leur intérêt et de leur sensibilité aux perturbations du milieu. La municipalité retient cinq éléments qui doivent faire l'objet d'une protection particulière. Ces éléments sont les suivants:

- Le lac du Camp servant de prise d'eau au réseau privé d'aqueduc du périmètre urbain
- L'aire d'hivernation du cerf de Virginie au lac des Trente et Un Milles
- La frayère à doré jaune du ruisseau Ladouceur
- Les forêts d'expérimentation du MRN/Forêt Québec
- L'arrondissement naturel du crique Rough

La prise d'eau alimentant le périmètre d'urbanisation se situe dans le lac du Camp. Il s'avère nécessaire d'adopter certaines mesures de protection. Ainsi, la coupe forestière sera autorisée en période hivernale seulement afin de minimiser la sédimentation du lac.

La reconnaissance d'une frayère à doré jaune n'implique pas une superficie importante. La protection du lit du cours d'eau nécessite une attention particulière aux traverses de cours d'eau et à la bande riveraine.

L'aire d'hivernation du cerf de Virginie est déjà reconnue dans les divers outils de planification : plan d'urbanisme existant, schéma d'aménagement révisé, plan d'affectation des terres publiques, habitat faunique, etc. La municipalité entend maintenir les mesures de protection existantes. Toutefois, la plage du lac est actuellement très fréquentée, mais ne fait l'objet d'aucune mesure de contrôle. Ainsi, la municipalité veut reconnaître son potentiel récréatif et la prendre en charge en y aménageant un camping rustique et une halte routière afin de prévoir un déroulement adéquat des activités estivales qui y sont pratiquées.

Le MRN a mis en place trois forêts d'expérimentation sur les terres publiques, la municipalité entend identifier ces secteurs au plan de zonage afin de s'assurer que ces sites ne soient pas perturbés. Ces sites de superficies restreintes se situent dans les secteurs forestiers isolés.

Chapitre 7

Le transport terrestre

Le territoire de la municipalité comporte un important réseau routier. L'organisation de ce réseau est intimement liée à l'organisation territoriale de la municipalité. Il a, par conséquent, une influence certaine sur la planification de la municipalité. Le présent chapitre est consacré au transport terrestre. Il traite de la gestion des corridors routiers du réseau supérieur, des voies de circulation générant des contraintes majeures, du tracé projeté et du type des principales voies de circulation et des réseaux de transport, des améliorations requises et des autres modes de transport. Les principales composantes de ce réseau sont présentées ci-dessous.

7.1 Le réseau routier de la municipalité

Le réseau routier de la municipalité peut être classifié en quatre groupes. Ces derniers sont les suivants:

Le réseau supérieur à la charge du ministère des Transports du Québec

Ce réseau comprend la route régionale 309 et la route collectrice 311 reliant Lac-du-Cerf et Kiamika, via l'île Longue.

Le réseau local à la charge de la municipalité

Ce réseau relie les pôles d'activité entre eux et dessert la plupart des quartiers résidentiels de la municipalité. La municipalité a environ 75 kilomètres de chemin à sa charge.

Les chemins privés

La municipalité compte un bon nombre de chemins privés sur son territoire. Il n'y a pas de données disponibles sur le nombre de kilomètres de ces chemins. La majorité des chemins privés sont situés dans les zones récréatives où la municipalité permet la construction de bâtiments sur chemin privé.

Les chemins forestiers sur terres publiques

La municipalité comporte de vastes territoires publics où des contrats d'aménagement et d'exploitation forestiers ont été octroyés par le gouvernement québécois. Ces territoires sont sillonnés par des chemins permettant d'accéder à la ressource forestière. Le plus connu de ces chemins est celui menant au lac des Trente et Un Mille via les lacs Babiche et Fiset. Quelques autres tronçons desservent les terres publiques.

7.2 La gestion des corridors routiers du réseau supérieur

Le développement urbain en bordure des grands axes routiers du Québec est lourd de conséquences. Il entraîne à la fois une détérioration de la sécurité sur les routes, de la qualité de vie des milieux traversés et de la fluidité de la circulation. Le territoire de la route 309 n'échappe pas à cette problématique à cause de la présence d'une circulation lourde croissante. Nous pouvons résumer la problématique rencontrée sur cette route de façon suivante :

- Conflit entre la circulation de transit et la circulation locale
- Trafic de camions lourds important entraînant des perturbations aux autres types de circulation notamment sur la route 309

Devant le lourd constat de la problématique de la gestion des corridors routiers, le ministère des Transports du Québec a demandé aux MRC, dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement, de déterminer des mesures adaptées à chaque territoire de MRC. C'est dans ce contexte que le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle propose une série de moyens dont doit tenir compte la municipalité dans le cadre de sa planification territoriale. Les mesures qui affectent plus particulièrement le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain sont les suivants:

- L'avis du ministère des Transports relatif aux accès sur les chemins appartenant au réseau supérieur devra être déposé lors des demandes de permis et certificats suivants:
 - Tout permis de construction d'un nouveau bâtiment et tout certificat de changement d'usages impliquant un accès à partir d'un chemin appartenant au réseau routier supérieur.
 - Tout permis de lotissement comprenant 10 terrains et plus, situés à moins de 250 mètres de l'emprise d'un chemin du réseau routier supérieur.
 - Tout permis de lotissement relatif à un projet de subdivision d'un terrain dont l'accès éventuel se fera directement à partir d'un chemin du réseau routier supérieur.
- Un cadre réglementaire relatif à l'aménagement des cours avant, aux accès véhiculaires, aux marges de recul, aux enseignes et aux panneaux-réclames et aux délais de réalisation des aménagements doit être développé.

7.3 Les voie de circulation générant des contraintes majeures

En plus de la problématique relative à la gestion des corridors routiers, les parties de la route 309, situées hors du périmètre d'urbanisation, présentent un climat sonore qui fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ces tronçons de routes est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de santé publique et de bien-être général. Les usages sensibles au bruit sont les résidences, les institutions et les activités récréatives. La Société canadienne d'hypothèque et de logement considère qu'un environnement sonore de 55dBA est une norme maximale à ne pas dépasser pour ces zones sensibles.

Selon des données obtenues du ministère des Transports, la route 309 présente un climat sonore élevé. L'isophone⁴ 55 dBCA serait situé à 80 mètres de la ligne médiane de la route. Il est important de mentionner ici que ces données ne sont valables que pour des vitesses de 90 km/heure et qu'elles sont basées sur un modèle mathématique. Aucune mesure n'a été prise sur le terrain. Aussi, ces données ne tiennent pas compte des obstacles pouvant constituer des barrières au bruit. Il n'en demeure pas moins que ces données permettent de constater un climat sonore élevé en bordure de ces infrastructures.

Dans ce contexte le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle considère la section de la route 309 comprise entre la limite Sud du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Ferme-neuve et la limite Sud de la MRC comme constituant une voie de circulation dont la présence fait en sorte que l'occupation du sol à proximité est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique et de bien-être général. La municipalité en fait de même pour la partie de la route 309 située sur son territoire. Elle intégrera à sa réglementation d'urbanisme les dispositions contenues au document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement révisé de la MRC. Ces dispositions consistent en des marges de recul accrues lors de l'implantation de résidences et de certaines activités récréatives en bordure des sections de la route 309 situées hors des périmètres d'urbanisation. Il n'y a pas de mesures prévues pour les institutions puisque ces dernières ne sont pas autorisées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

7.4 Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport

Dans le cadre des mesures relatives à la gestion des corridors routiers et celles visant à contrôler l'étalement urbain le schéma d'aménagement révisé de la MRC demande que la municipalité identifie dans son plan d'urbanisme, à titre de principale voie de circulation, le tracé projeté de certains chemins. Ces chemins sont les suivants:

- Les tronçons des nouveaux chemins traversant ou se raccordant aux sections de la route 309 situées dans le périmètre d'urbanisation et dans l'affectation « Récréative », tels que délimités au schéma d'aménagement révisé, soit la section de la route 309 située entre la sortie nord du chemin Martial et la route 311.

⁴ Un isophone est défini comme étant une courbe unissant les points d'un même niveau de bruit.

Les projets de lotissement comportant l'ouverture de nouveaux chemins devront concorder avec le tracé des chemins identifiés au plan d'urbanisme.

Actuellement, nous dénombrons sept croisements routiers avec la route 309 hors-périmètre d'urbanisation et quatre dans le périmètre. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'autres accès dans ce secteur. Si ce n'est que de reconnaître la nécessité d'établir une voie d'accès sur le lot 22 ou 23 du rang I Nord du canton de Wabassee permettant ainsi d'accéder à un lotissement projeté au lac du Camp.

En ne prévoyant pas d'autre nouveau chemin se raccordant ou traversant la route 309 dans les secteurs précédemment mentionnés, la municipalité envoie le message aux promoteurs d'utiliser les accès et les croisements existants. La municipalité n'acceptera donc plus de nouveaux croisements ou accès routiers.

7.5 Les améliorations requises au réseau routier

7.5.1 Le réseau routier supérieur

La municipalité est en accord avec les améliorations proposées par la MRC d'Antoine-Labelle relatives au réseau routier supérieur sur le territoire de Notre-Dame-de-Pontmain. La municipalité fait donc siennes les améliorations proposées à savoir:

- Que le ministère des Transports procède à la construction de voies lentes sur la route 309 permettant le dépassement des véhicules lourds.
- que le ministère des Transports améliore le niveau d'entretien de la route 309 qui supporte un important trafic de camions lourds.

7.5.2 Le réseau routier local

La municipalité poursuivra ses travaux d'amélioration au réseau routier local à sa charge. La municipalité veut également améliorer le chemin du lac des Trente et Un Mille au rythme de la mise en place des infrastructures d'accueil (camping et plage).

Elle entend améliorer le chemin Hormidas-Bondu qui mène à la Scierie, principalement dans le secteur du ruisseau Pearson.

7.6 Les autres modes de transport

7.6.1 Le transport scolaire

Le territoire de la municipalité est desservi par le transport scolaire de la commission scolaire Pierre Neveu. Cette dernière transmettait en octobre 1998 les zones d'admissibilité au transport scolaire sur le territoire de la municipalité. Par cette démarche la commission scolaire souhaite que les citoyens soient informés de l'existence de cette zone lors de la levée des permis de construction ou lors de transactions foncières. Par la même occasion, la commission scolaire sensibilisait la municipalité à l'importance du contrôle de l'urbanisation et à la nécessaire collaboration entre les deux organismes.

La municipalité reçoit favorablement la démarche de la commission scolaire. Elle entend, tel qu'énoncé dans le chapitre des grandes orientations, favoriser la consolidation des développements existants et éviter l'étalement tout azimut de l'urbanisation sur son territoire. Toutefois la municipalité tient à rappeler que certaines situations sont hors de son contrôle faute de pouvoir habilitant. C'est notamment le cas dans les zones de villégiature où elle autorise uniquement les chalets. Malgré cet énoncé, la municipalité n'a pas de pouvoir de dicter la durée d'occupation ou de préciser le type des personnes (famille avec ou sans enfant d'âge scolaire) qui y résident.

7.6.2 Les sentiers récréatifs

Quelques sentiers desservent le territoire au lac Kensington. Un sentier de VTT relie le sud du territoire vers Notre-Dame-du-Laus, via le lac au Foin.

Les sentiers récréatifs existants traversent à la fois des terres publiques et privées. De ce fait, la permanence des sentiers est tributaire des transactions immobilières et de la volonté des nouveaux propriétaires à maintenir les droits de passage accordés. Bien qu'en terre publique, la permanence des sentiers soit moins problématique, elle est aussi conditionnelle au développement des autres activités, tels l'exploitation forestière, la concession de droit sur les ressources ou tout simplement la location d'espace à des fins de villégiature. La Loi sur les terres publiques prévoit des dispositions sur les chemins forestiers dont l'usage ne peut être exclusif à un secteur d'activités.

La précarité des sentiers est lourde de conséquence. Elle nécessite le déploiement de nombreux efforts et l'investissement de sommes importantes pour rechercher des tracés alternatifs, conclure de nouvelles ententes, baliser et défricher de nouveaux sentiers. Elle peut aussi affecter la rentabilité d'établissements commerciaux, orientés vers la pratique de la motoneige et du VTT, faute de pouvoir y accéder. Pour ces raisons, la municipalité favorisera à travers sa planification et sa gestion territoriale la permanence des sentiers récréatifs.

Chapitre 8

Les territoires de contrainte

Certains secteurs du territoire présentent des contraintes telles, qu'ils constituent un danger pour la sécurité publique, la santé publique ou le bien-être général. Ces secteurs doivent être identifiés afin d'éviter que des activités non compatibles s'y installent. Les contraintes peuvent être de cause naturelle ou être engendrées par des immeubles ou des activités humaines, dans ces deux derniers cas, il s'agit de contraintes anthropiques.

8.1 Les contraintes naturelles

Comme nous l'avons vu précédemment, le territoire n'est pas sujet à inondation récurrente, compte tenu de la régularisation artificielle des eaux de la rivière.

En ce qui a trait aux endroits sujets à des mouvements de sol, tout talus adjacent à une rivière ou situé à moins de 30 mètres d'une rivière, composé de sol meuble et dont la pente moyenne excède 25% sera considéré à risque par la réglementation d'urbanisme.

8.2 Les contraintes anthropiques

Les immeubles et les activités ci-dessous mentionnés sont considérés par la municipalité comme constituant des contraintes majeures pour leur voisinage. Il s'agit des immeubles et des activités suivantes:

- les carrières et les sablières;
- les établissements de production animale;
- les lieux d'enfouissement technique;
- les dépôts en tranchée;
- les lieux de traitement des boues de fosses septiques par lagunage.

La municipalité intégrera à sa réglementation d'urbanisme des distances séparatrices entre ces éléments et les activités sensibles à leur présence. Plusieurs de ces distances sont déjà dictées par les autres organismes responsables de l'aménagement du territoire à savoir la MRC et le gouvernement du Québec. Toutefois de telles distances ne seront pas prévues pour les lieux d'enfouissement technique qui sont inexistantes sur le territoire et qui ne pourront s'implanter compte tenu soit des dispositions du schéma d'aménagement révisé ou des normes du ministère de l'Environnement du Québec. Advenant des changements législatifs ou réglementaires la municipalité verra à adopter les mesures nécessaires.

Chapitre 9

Les équipements et les infrastructures
destinés à la vie communautaires

Afin de compléter son exercice d'aménagement de territoire, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain identifie dans ce dernier chapitre des équipements et des infrastructures qui sont souhaitables sur son territoire.

9.1 Aménagements récréatifs

La municipalité entend poursuivre ses initiatives afin de doter le territoire d'aménagements récréatifs qui viseront à accroître l'attrait de son territoire.

Ainsi, la municipalité veut poursuivre le processus d'acquisition, par cession, de la rampe de mise à l'eau à la rivière du Lièvre et lui adjoindre des espaces de stationnement.

La mise en valeur du lac des Trente et Un Milles nécessite la mise en place d'une halte routière, d'une rampe de mise à l'eau, d'une plage et d'un terrain de camping qui seront réalisés en fonction des disponibilités budgétaires. Lorsque ce site sera aménagé adéquatement, il sera possible d'installer sommairement divers équipements, tels un sentier, un belvédère et des panneaux d'interprétation au crique Rough, en lien avec le Parc du Pont de Pierre, situé dans la municipalité de Déléage.

Annexe 1

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Annexe 2

LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL